PLAN D'ACTIONS UNIQUE
SANTE SOCIAL FAMILLE

❖

Contrat Local de Santé

et

Convention Territoriale Globale

❖

Communauté de communes
du Pays de la Châtaigneraie

Décembre 2019

SOMMAIRE

1. Préambule : Le contexte du CLS et de la CTG du Pays de la Châtaigneraie 4

1.1. Une démarche unique en France 4

1.2. Un Plan d'Actions commun. 4

2. Présentation des éléments de diagnostic partagés entre les cosignataires 4

2.1. Principales caractéristiques démographiques et socio-économiques 4

2.2. Familles, enfance, jeunesse 6

2.3. Vieillissement, dépendance, handicap 6

2.4. État de santé de la population 7

2.5. Offre de santé, accès aux soins et aux droits 8

2.6. Mobilité – cadre de vie - la santé environnementale 9

3. Modalités d'articulation avec les orientations stratégiques du Projet Régional de Santé (PRS) des Pays de la Loire et celles de la CAF de Vendée 11

3.1. Les orientations stratégiques du PRS de l'ARS des Pays de la Loire 11

3.2. Les orientations stratégiques de la CAF de Vendée 12

4. Présentation de l'historique en matière de démarches locales de santé et du social sur le territoire et modalités d'articulation possibles 13

4.1. Les conventions du champ de l'action sociale et de la santé depuis 2000 13

4.2. Les conventions du champ l'Enfance et de la Jeunesse depuis 2000. 13

Le Plan d'Actions Unique Santé Social Famille du Pays de la Châtaigneraie

Contrat Local de Santé et Convention Territoriale Globale

Titre 1. Champ du contrat 15

Article 1. Parties signataires 15

Article 2. Périmètre géographique du contrat 16

Article 3. Partenaires 16

Titre 2. Objet du contrat et engagement des signataires 18

Article 4. Axes stratégiques, objectifs et actions du contrat 18

AXE STRATEGIQUE 1. AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS, AUX INFORMATIONS ET À UNE OFFRE DE SANTÉ DE QUALITÉ 18

AXE STRATEGIQUE 2. AXE STRATEGIQUE 2 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES ENFANTS ET DES JEUNES AINSI QUE LE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ 19

AXE STRATEGIQUE 3. AMÉLIORER LES PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGÉES 20

AXE STRATEGIQUE 4. RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION AINSI QUE LES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTÉ 21

Article 5. Echanges de données 22

Article 6. Communication 22

Titre 3. Durée, suivi et révision du contrat 22

Article 7. Durée du contrat 22

Article 8. Révision du contrat 22

Article 9. Contribution des acteurs signataires 23

Article 10. Suivi et évaluation du contrat 23

Article 11. Gouvernance 24

❖

Sommaire des annexes :

ANNEXE 1. Fiches actions pour chacune des actions 28

ANNEXE 2. Répartition des actions du contrat entre les coordinateurs et les porteurs 89

ANNEXE 3. Listes des acteurs participant aux groupes de travail 97

ANNEXE 4. Délibération du Conseil Communautaire en date du 6 février 2019 105

GLOSSAIRE

1. Préambule : Le contexte du CLS et de la CTG du Pays de la Châtaigneraie

1.1. Une démarche unique en France

La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie (CCPLC), l'Agence régionale de la Santé des Pays de la Loire (ARS PDLL) et la Caisse d'Allocations familiales (CAF) de Vendée ont souhaité impulser une dynamique d'efficience, d'innovation et de renforcement de la cohérence dans leurs dispositifs de contractualisation autour du projet du territoire du Pays de La Châtaigneraie.

1.2. Un Plan d'Actions commun.

En conséquence, la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie s'engage sur une unique convention, décrite ci-après, pour son Contrat Local de Santé, porté avec l'ARS et sa Convention Territoriale Globale portée avec la CAF.

2. Présentation des éléments de diagnostic partagés entre les cosignataires

Un diagnostic santé-social partagé a été élaboré à l'échelle du territoire du Pays de la Châtaigneraie.

Il s'est appuyé sur des éléments quantitatifs et qualitatifs permettant de réaliser un état des lieux de la situation socio-sanitaire et démographique du territoire, et de recenser les attentes et besoins des professionnels de santé, des acteurs du secteur médico-social, social, des élus et des habitants.

Une synthèse du diagnostic territorial santé-social est présenté ci-dessous :

2.1. Principales caractéristiques démographiques et socio-économiques

Indicateurs démographiques	
Population	La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie (CCPLC) est située à l'est du département de la Vendée. Elle est composée de 18 communes et comptait 15 646 habitants en 2015.
Structure de la population	Le territoire de la CCPLC a une pyramide des âges marquée par l'importance croissante des 45 ans et plus au profit des groupes d'âges plus jeunes.
Evolution de la population	Bien que la population de la CCPLC n'ait cessé d'augmenter depuis 2009, cette augmentation est lente de 15 255 à 15 646 habitants en 2014 (soit, une augmentation de +0,6%) comparée aux autres échelons de comparaisons (N : +2,4%).
Structure des ménages	La part des ménages composés d'une seule personne pour la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie de 27,9% est plus faible que celles du niveau régional (33,3%) et national (34,5%) en 2012. Le territoire se caractérise par : une surreprésentation des couples sans enfant dont la part est de 36,2% en 2015, contre 30% pour la région et 27% pour la France, en lien avec le vieillissement de la population. A l'inverse, une sous-représentation des familles monoparentales dont la part est de 5% alors qu'elle est de 6,8% pour la région et de 8,8% pour le niveau national.

Indicateurs socio-économiques	
Niveau de pauvreté	Le taux de pauvreté en 2015 est de 13,4% pour la CCPLC, plus élevé que pour le département (10%).
Statut vis-à-vis de l'emploi	Le taux de chômage des 15-64 ans est de 11% en 2015 ; sensiblement moins élevé que le taux national (13,7%).
Catégories socio-professionnelles	La CCPLC est marquée par la forte représentation des agriculteurs dans la population (7,9% en 2015 contre 1,4% au niveau national), ainsi que des ouvriers (41%, presque deux fois plus élevée qu'au niveau national : 21,9%). A l'inverse, la CCPLC se distingue du niveau national par une moindre représentation des artisans, des professions intermédiaires, des employés, et en particulier des cadres (4,2%, contre 16% au niveau national).
Revenus	Un faible niveau de revenu de la population : le revenu médian disponible par unité de consommation en 2015 était de 18 680€, alors qu'au niveau départemental il était de 20 073€, La part des salariés à bas revenu est de 22,8% pour la CCPLC en 2015 (21,9% pour la Vendée et 23,3% pour la France). 54,9% des foyers (contre 47,9% à l'échelle départementale) sont non-imposés en 2015.
Formation	La part des personnes non scolarisées à bas niveau de formation âgées de 25 à 64 ans est de 27,7% pour la CCPLC ; elle est supérieure à celle régionale (22,5%) et nationale (24,3%).
Précarité et aides sociales	Le taux de bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie de l'AAH est de 3,3% pour la CCPLC et de 2,4% pour le département en 2017 Le taux de bénéficiaires de la CMUC est de 4,6% pour la CCPLC au 31/12/2017. Il est proche de celui de la Vendée (4,4%) mais inférieur à ceux de la région (6,2%) et de la France (8,4%). Le taux de bénéficiaires de l'ACS est de 2,3% pour la CCPLC au 31/12/2017, comme pour la Vendée. Il est proche de celui de la région (2,4%) mais inférieur à celui de la France (2,8%). La part des allocataires CAF couverts par le RSA est de 1,7%, soit une part beaucoup plus faible que celle observée pour la région (5,7%) et le national (9,7%). La part des foyers allocataires CAF de la CCPLC dont les prestations CAF sont supérieures à 50% des ressources est de 7,7% ; une part légèrement plus faible que celle de la région (8,2%) et de la France (9,5%).
Logement	Ainsi, 94% des logements sont des maisons sur la CCPLC, contre 84% au niveau départemental et 56% au niveau national. Ce taux est en accord avec le contexte rural de la CCPLC. 8,7% des logements étaient vacants en 2017 (7.7% au niveau national, 6,4% en Vendée). La part des logements du parc privé potentiellement indigne (PPPI) est de 5,4% pour le territoire de la CCPLC ; plus élevée que celle régionale (3,9%).

2.2. Familles, enfance, jeunesse

Natalité	Le taux de natalité est de 10,2 ‰ en 2014 (12 pour la région et 12,3 pour la France).
Petite enfance	Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a diminué de 4.35% entre 2012 et 2016. 14.22% des mineurs ont moins de trois ans. Le nombre d'enfants de moins de 3 ans est de 386 pour la CCPLC en 2017 La capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de trois ans en 2015 était de 69.80 (67 selon la CAF), ce qui situerait la CCPLC dans la moyenne haute. Structures « Petite Enfance » : 1 multi accueil, 2 micro crèches, 120 assistant(e)s maternel(le)s en activité sur le Pays de La Châtaigneraie, 2 Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s, 1 RAMIPE. Dispositif d'accueil de l'éducation nationale pour la scolarisation des 2-3 ans
Enfance	Le nombre d'enfants de 3 ans à moins de 12 ans est de 1375 pour la CCPLC en 2017. Plusieurs structures : 10 accueils de loisirs « périscolaires », 4 accueils de loisirs « extrascolaires ».
Jeunesse	Le nombre de jeunes de 12 ans à moins de 16 ans est de 673 et celui des 16 ans et moins de 18 ans est de 256 pour la CCPLC en 2017. Plusieurs structures : Accueil de loisirs « adolescent » Activ'ados, 12 Foyers des jeunes.
Scolarisation	Il y a une assez forte scolarisation des tout-petits (2-5 ans sur la CCPLC) : en effet, 80.87% d'entre eux étaient scolarisés (79.47% en Vendée, 70.07% en France) en 2014. Les taux de 6-17 ans non scolarisés en 2014 sont au niveau des moyennes départementales et / ou régionales, cependant il est à noter que ces taux sont en augmentation par rapport à 2009. Le taux de 2-10 ans scolarisés sur leurs communes de résidence en 2014 était de 79% uniquement, un taux plus bas qu'au niveau départemental (84.96%) et régional (81.38%). La CCPLC dispose de deux collèges (1 privé et 1 public).
Parentalité	Existence d'un REAAP – réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

2.3. Vieillissement, dépendance, handicap

Vieillissement	L'indice de vieillissement pour le territoire du Pays de La Châtaigneraie était de 100,6 en 2015, ce qui signifie qu'il y a quasiment autant de plus de 65 ans que de moins de 20 ans sur le territoire. Cet indice est beaucoup plus élevé qu'au niveau national (77,4) et démontre la prépondérance des personnes âgées sur le territoire. D'après l'Observatoire de la précarité en Vendée, le taux de bénéficiaires CPAM du

	minimum vieillesse est de 7,5% et 6,6% en Vendée en 2017. 18.9% des 75 ans et plus étaient bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en Vendée en 2017. Le territoire dispose de deux EHPAD publics (Le bon accueil à La Châtaigneraie et La pierre rose à Saint Pierre), de deux EHPAD privés (Le bocage à Antigny et La clé de sol à Mouilleron) et de deux MARPA (La fragonette à Saint Hilaire de Voust et Les tilleuls à Saint Maurice des Noues). Le taux important de personnes âgées résidant en établissement est en accord avec un taux d'équipements en place en 2015 dans les EHPAD plus élevé (145) que sur les autres échelons de comparaison (101.4 au niveau national par exemple). Toutefois, le taux d'équipement de structures non-EHPAD pour les personnes âgées (16.8 pour 1000 personnes âgées) est plus bas qu'au niveau régional (25.3) et national (25.5).
Handicap	Le taux de bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie de l'AAH est de 3,3% pour la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie et de 2,4% en 2017. Plusieurs structures : La Maison des Sources (SAVS), Le Centre d'habitat La Largère (Foyer de vie pour adultes, Maison d'Accueil pour personnes Handicapées Vieillissantes et foyer d'accueil Médicalisé pour les adultes vieillissants, SAVS, foyer d'hébergement), ESAT La Largère, Résidences des Collines Vendéennes de la Châtaigneraie (des personnes handicapées de plus de 20 ans, accueil temporaire à Pouzauges, accueil de jour à la Châtaigneraie, un SAVS, la TARDIERE).

2.4. État de santé de la population

NB : Dans la synthèse, sont spécifiés les indices comparatifs en comparaison à la région et à la France. L'indice France métropolitaine étant égal à 100, un indice comparatif de 110 signifie un indicateur supérieur de 10 % à la moyenne nationale. Un indice de 90 signifie un indicateur inférieur de 10 % à cette moyenne.

Espérance de vie	L'espérance de vie à la naissance pour les hommes en Vendée est très légèrement moins élevée (79.1 ans) que pour la France (79.5 ans) et la région (79.6 ans) en 2018. L'espérance de vie des femmes est de 85.6 ans, et est proche de celles des autres échelons de comparaison (85.8 pour la région et 85.4 au niveau national)
Mortalité et morbidité	Les indices comparatifs de mortalité générale de la population de la CCPLC (100) et de mortalité prématurée sont identiques aux indices de la région et de la France. L'indice comparatif de mortalité prématurée évitable de la CCPLC pour la période 2009-2013 est inférieur significativement aux taux de la région et la France. L'indice des admissions en ALD pour la CCPLC (91) est proche du niveau à celui régional (92,8) et inférieur au national (100).

	En Vendée, les principales causes de décès sont les tumeurs (1er chez les hommes, 2nd chez les femmes), puis les maladies de l'appareil circulatoire (1er chez les femmes, 2nd chez les hommes). L'indice des personnes hospitalisées en court séjour pour la CCPLC (102) est proche de celui régional (100,2) et national (100).

2.5. Offre de santé, accès aux soins et aux droits

Offre de soins ambulatoire	
Accès aux soins	Sont recensés par l'ARS des Pays de la Loire 43 professionnels de santé libéraux au 4ème trimestre 2018 sur le territoire de la CCPLC. D'après le nouveau zonage des médecins établi par l'ARS en 2018, la CCPLC est classée comme zone d'action complémentaire Le taux de bénéficiaires CPAM sans médecin traitant est de 13,3% pour la CCPLC en 2017 et il est sensiblement supérieur à celui de la Vendée (12,3%).
Médecins généralistes	7 médecins généralistes sur la CCPLC, soit 4,5 médecins pour 10 000 habitants (5 à La Châtaigneraie, 1 à Mouilleron Saint Germain, 1 à La Tardière) – alors que les autres échelons de comparaison tournent entre 8 et 9 médecins pour 10 000 habitants. Les médecins généralistes de la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie sont plutôt jeunes puisque la moitié ont moins de 40 ans. En 2017, la CCPLC faisait partie des territoires où la moyenne des actes effectués par un médecin généraliste par an était la plus élevée, avec 6 357 actes, contre 4 905 en moyenne en France
Infirmiers	En 2018, il y a 16 infirmiers sur la CCPLC (8 à La Châtaigneraie, 2 à Bazoges en Pareds, 2 à Mouilleron Saint Germain, 4 à Saint Pierre du Chemin), soit 10,2 infirmiers pour 10 000 habitants (contre 14,1 au niveau national). A noter également la présence d'un SSIAD.
Kinésithérapeutes	Il y a 10 kinésithérapeutes sur la CCPLC en 2018, soit 6.4 kinésithérapeutes pour 10 000 habitants (contre 10,2 en France). La moyenne des actes effectués par un kinésithérapeute par an en 2017 était de 4419, proche de celle de la moyenne française (4555).
Dentistes	Il y a 7 dentistes libéraux sur le canton de La Châtaigneraie en 2018, dont 6 sur la commune de La Châtaigneraie et 1 à Mouilleron Saint Germain, soit 4.5

	dentistes pour 10 000 habitants (contre 5,3 pour la France).
Autres professionnels de santé libéraux et dispositifs	Ces dernières années, il y a eu quelques installations de professionnels de santé : un podologue à la Châtaigneraie, une sage-femme à la Tardière, un centre de radiologie à La Châtaigneraie, un laboratoire d'analyses médicales à la Châtaigneraie. A noter, l'arrivée d'une orthophoniste pour le 2ème trimestre 2019 et 2 podologues pour fin 2019. Il y a six pharmacies sur le territoire (3 à La Châtaigneraie, 1 à Mouilleron Saint Germain et 1 à Saint Pierre du chemin, 1 à Bazoges en Pareds).
Accès aux droits et accompagnement social	Maison France Service (ex : Maison de services à la population – MSAP) Travailleurs sociaux CAF CCAS MDSF CPAM…

Les établissements de santé et le recours aux soins hospitaliers	
Etablissements de santé et recours aux soins hospitaliers	Le territoire accueille le Groupe Hospitalier des Collines Vendéennes, un centre médico-psychologique (CMP) pour les enfants et les adultes, un pôle santé multisites dont le pôle principal se trouve à La Châtaigneraie et les antennes à Bazoges en Pareds, Mouilleron Saint Germain et Saint Pierre du Chemin. Le territoire est dans l'aire d'influence du CH de Fontenay le Comte et de la Clinique Sud Vendée pour la MCO, et du CH Georges Mazurelles pour la psychiatrie.

2.6. Mobilité – cadre de vie - la santé environnementale

Mobilité	67.4% des habitants de la CCPLC doivent se déplacer sur une autre commune pour se rendre sur leur lieu de travail, un taux plus important qu'au niveau départemental (64.1%) et national (65.8%). De plus, 53% des plus de 2 ans scolarisés le sont en dehors de leur commune d'origine, un taux plus élevé qu'au niveau départemental (43%) et national (40%).
Cadre de vie	La part de la population dans une commune isolée hors influence d'un pôle est de 31,1%, contre 2,9% pour la région des Pays de la Loire et 4,6% au niveau national en 2013.

Eau	Il apparaît que la part de la population alimentée par eau de la CCPLC dont la concentration moyenne en THM4 (Trihalométhanes) > à 25 µg/L est de 25,6% en 2015, soit une part supérieure à celle régionale (19,1%). Mais il n'est pas constaté de dépassement de la valeur limite.
Bruit	La part de la population de communes avec une présence de voie(s) bruyante(s) pour la CCPLC est de 40,3% en 2016 ; elle est faible comparativement à ce qui est observé pour la région (83,3%).
Sols	Le territoire de la CCPLC est exposé à la problématique du radon. La part de la population concernée par la présence potentielle de radon est de 94%, contre 68% pour la région en 2016.
ICPE	La densité des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) concernant l'élevage soumise à autorisation est assez élevée pour la CCPLC (12), comparativement à celle de la région (3) en 2016.

3. Modalités d'articulation avec les orientations stratégiques du Projet Régional de Santé (PRS) des Pays de la Loire et celles de la CAF de Vendée

3.1. Les orientations stratégiques du PRS de l'ARS des Pays de la Loire

Le Projet Régional de Santé 2018-2022 a pour ambition d'améliorer et préserver la santé, tout en veillant à ce que le système de santé soit sûr, de qualité, mieux coordonné et innovant.

Il s'articule autour de deux enjeux majeurs : réduire les inégalités de santé et améliorer l'expérience de l'usager dans son parcours de santé.

Les travaux menés ont mis en évidence cinq priorités de santé pour la région :

- La prévention et la lutte contre les addictions,
- La santé des jeunes,
- La santé mentale,
- L'accompagnement du risque et de la situation de perte d'autonomie,
- L'adaptation du système de santé à l'accueil et à l'accompagnement des personnes les plus précaires.

Le Projet Régional de Santé se décline en six orientations stratégiques :

- La santé dans toutes les politiques, favorisant la réduction des inégalités de santé ;
- Le citoyen, l'usager, acteur de sa santé et de son parcours de santé ;
- Promouvoir collectivement l'autonomie, dans une société inclusive ;
- Accéder à la santé et aux accompagnements utiles et adaptés, au bon moment et au bon endroit
- Des acteurs coordonnés sur les territoires pour mettre fin au parcours d'obstacle ;
- Développer une stratégie de déploiement de l'innovation.

Le contrat local de santé est un outil de contractualisation transverse ayant pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux et de soutenir les dynamiques locales sur un territoire, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé et des compétences fondamentales des collectivités.

Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, en assurant à ce niveau la coordination des financeurs, des politiques impactant la santé et des acteurs du territoire.

L'ARS Pays de la Loire a retenu trois thématiques « socles », qui doivent faire l'objet d'une négociation dans chaque contrat signé :

- Prévention, promotion de la santé, santé environnement
- Accès aux soins, offre de santé, éducation thérapeutique du patient (ETP)
- Parcours (personnes âgées, personnes vivant avec un handicap ou un trouble psychique, personnes vivant avec une maladie chronique, personnes en situation de précarité, …)

Ces thématiques se retrouvent tant dans le diagnostic que dans le plan d'action du CLS du Pays de la Châtaigneraie.

3.2. Les orientations stratégiques de la CAF de Vendée

Acteur majeur de la politique sociale, la Caf de Vendée assure quatre missions essentielles :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

La Caf contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

En se consacrant prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis, l'action sociale et familiale des Caf s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention communs comme l'accès aux droits, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la politique de la ville, la vie des quartiers, le logement, pour lesquels la Caf apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils.

La mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passe nécessairement par les collectivités territoriales que sont les communes (et/ou communautés de communes) qui demeurent l'unique échelon à disposer de la clause de compétence générale lui permettant de répondre à tous les besoins du quotidien des citoyens.

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'actions nouvelles, sur le territoire de la communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie concernent les champs d'intervention suivant :

- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant et améliorer son efficience en luttant contre les inégalités sociales ;
- Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans ;
- Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie ;
- Valoriser le rôle des parents et contribuer à renforcer leurs compétences éducatives ;
- Développer l'accès aux droits et aux services pour lutter conter le non recours.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, la Caf de Vendée et la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie souhaitent passer une convention territoriale globale (Ctg) de services aux familles.

Cette démarche politique consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la Caf et la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie.

4. Présentation du contexte en matière de démarches locales de santé et du social sur le territoire et modalités d'articulation possibles

4.1. Les conventions du champ de l'action sociale et de la santé depuis 2000

Depuis sa création en 2000, la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie s'est engagée dans le soutien d'actions de santé publique (prévention, risques incendies, actions sociales…).

En 2015, la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie s'est rapprochée de l'ensemble de ses partenaires pour s'engager dans une démarche territoriale de santé publique, en élaborant avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) un Contrat Local de Santé à l'échelle des 18 communes de son territoire, pour 3 ans.

Le bureau d'études et de conseil « Icone médiation santé » a été sollicité pour l'élaboration d'un diagnostic partagé et pour la définition des axes de travail, concrétisés par des 17 fiches actions.

Cette démarche collective a été animée par un agent territorial à temps plein de la Communauté de communes, agissant en qualité :

- De « coordinateur » pour impulser et suivre l'ensemble du CLS ;
- Et d'« exécutant » pour porter certaines actions en particulier.

En 2018, pour le renouvellement du Contrat Local de Santé, la Communauté de communes fait le choix de mutualisé ce diagnostic avec celui de la Convention Territoriale Globale par la CAF. Cette initiative validée par la CAF et l'ARS est une première nationale.

C'est dans cette démarche que le bureau d'études et de conseil « Icone Médiation Santé » a été sollicité pour l'élaboration du diagnostic mutualisé pour la définition des axes de travail, concrétisés par 29 fiches actions prévues sur 5 ans (2019-2024)

4.2. Les conventions du champ l'Enfance et de la Jeunesse depuis 2000.

Depuis 2000, la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie s'est engagée auprès de la CAF et de la MSA pour développer les modes d'accueils des enfants à partir de 3 ans puis dès la Petite Enfance (depuis 2018) sur le Pays de La Châtaigneraie, avec différents contrats successifs :

- Contrat Temps Libre (CTL) : 2000 à 2007 (2 contrats de 4 ans) pour le soutien des accueils loisirs « extrascolaires » et « périscolaires » et d'un poste de coordinateur à ½ temps.

- Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : 2008 à 2019 (3 contrats de 4 ans) pour le soutien des accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires, d'un poste de coordinateur à ½ temps. La compétence « Enfance 3 – 10 ans » a été transférée des Communes à la Communauté de communes à compter du 1er janvier 2013. Un volet Petite Enfance a fait l'objet d'un avenant au 1er janvier 2018, avec le transfert de la compétence « petite enfance » des communes vers la Communauté de communes (multi-accueil et relais d'assistants maternels). Le

contrat enfance jeunesse prend fin au 31 décembre 2019. La signature d'une Convention Territoriale Globale va permettre la continuité des financements.

Afin d'homogénéiser les pratiques éducatives des acteurs du territoires en matière d'accueil extrascolaire et périscolaire et de créer un document « référence » pour la partie « éducative » des conventions entre les associations gestionnaires et la Communauté de communes, un projet éducatif communautaire a été approuvé par délibération du Conseil communautaire n° C092/2013 en date du 12 juin 2013.

A ce jour, au regard de l'évolution du territoire et du transfert de la compétence « Petite Enfance », ce document doit être réactualisé.

Le Plan d'Actions Unique Santé Social Famille du Pays de la Châtaigneraie

Contrat Local de Santé et Convention Territoriale Globale

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434 2, L. 1434-17, L.1435-1,

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales (Caf) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la lettre d'intention/d'engagement du 19 avril 2018 ;

Vu le diagnostic partagé réalisé préalablement à la rédaction du présent contrat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire C020/2019 de la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie en date du 6 février 2019 figurant en annexe 4 du présent contrat.

Il est convenu ce qui suit :

Titre 1. Champ du contrat

Article 1. Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- La Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie
- L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire
- La Caisse d'Allocations Familiales de Vendée

Article 2. Périmètre géographique du contrat

Le périmètre géographique retenu du contrat est celui de la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie.

Il pourra, le cas échéant, par décision commune et en fonction des besoins, être étendu par voie d'avenant, à d'autres communes ou communautés de communes souhaitant s'engager dans cette démarche. Cette participation pourra intervenir dans le cadre de fiches actions mutualisées.

Article 3. Partenaires

Les partenaires ont été identifiés au cours de la démarche d'élaboration du CLS2 et de la CTG. Ils sont associés à la mise en œuvre en tant que porteurs d'actions ou en tant que partenaires des actions.

Organismes de protection sociale et d'allocations familiales :

- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Collectivités et dispositifs rattachés :

- Communes, CCAS
- Comité Départemental Olympique et Sportif de Vendée (CDOS)
- Conseil départemental (CD : MDSF, PMI, MDPH, MAIA, ...)
- Méthode d'Action pour l'Intégration des Services d'Aides et de Soins dans le Champ de l'Autonomie (MAIA)
- Maison France Service

Etablissements de santé et médico-sociaux, centres de soins, professionnels libéraux, réseaux de santé :

- Centre Hospitalier Des collines Vendéennes
- Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD, MARPA, SAMSAD, ...)
- Etablissements pour personnes ayant un handicap (MAS, S.A.V.S. La maison des sources, Equipe Mobile de Médicalisation, ...)
- Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) - Centre Hospitalier Georges Mazurelle (CMP, équipe mobile de géronto-psychiatrie, ...)
- Pôle de santé
- Professionnels de santé libéraux
- SSIAD
- Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)
- CPTS Sud Vendée
- Réseaux de santé
- Equipes mobiles
- HAD
- Services d'aides à domicile
- SDIS

Services de l'Etat :

- DRJSCS, DDCS - Préfecture
- Education Nationale : santé scolaire, établissements scolaires du territoire
- ANAH
- DREAL

Structures sociales du territoire :

- REAAP
- RAMIPE
- Foyers des jeunes
- Avenir Jeunes
- Mission Locale
- Accueils de loisirs, structures petite enfance
- Crèches
- Service de la vie périscolaire
- CRIJ
- Activ'ados

Structures ressources de prévention, associatives, autres du territoire :

- Audace
- Centre Fédératif de Prévention et Dépistage
- IREPS des Pays de la Loire
- Maison des Adolescents-PASEO
- UNAFAM
- GEM
- UFSBD
- ADAPEI-ARIA
- Associations d'habitants, d'usagers et de patients
- Associations sportives
- Associations caritatives
- bailleurs sociaux,
- Habitat Humanisme
- ADILE
- Pact 85,
- Opérateurs habitat (SOLIHA, HATEIS,...),
- SYDEV
- CLCV85
- Mandataires judiciaires à la protection des majeurs
- CDOS
- CPIE

Titre 2. Objet du contrat et engagement des signataires

Article 4. Axes stratégiques, objectifs et actions du contrat

Le diagnostic territorial, les axes prioritaires du Projet Régional de Santé et les orientations de la CAF, enrichis des travaux de groupes ont amené à retenir quatre axes stratégiques pour le contrat local de santé et la convention territoriale globale du Pays de la Châtaigneraie.

Ces axes se déclinent en 29 actions.

AXE STRATEGIQUE 1. AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS, AUX INFORMATIONS ET À UNE OFFRE DE SANTÉ DE QUALITÉ

Objectif 1.1. : Renforcer l'information sur l'offre de services du social et de la santé existante en direction du grand public et des acteurs locaux

ACTION 1 :	Mise en place d'un guichet unique d'accueil, d'information et d'orientation dans le domaine du social et de la santé pour tous les publics
ACTION 2 :	Conduire une réflexion concernant la création d'un Espace de Vie Sociale

Objectif 1.2. : Améliorer l'accès aux services en développant une offre territoriale coordonnée (attractivité, diversité et implantation de l'offre, coordination ville-hôpital, …) et de proximité

ACTION 3 :	Renforcement de l'accès aux soins en proximité sur l'ensemble du territoire
ACTION 4 :	Développement de la coordination d'acteurs (social, médico-social et santé)
ACTION 5 :	Expérimenter de nouveaux projets de santé connectée
ACTION 6 :	Soutenir la déclinaison locale du plan d'action du Projet Territorial de Santé Mentale sur le territoire du Pays de la Châtaigneraie, avec la mise en œuvre d'actions spécifiques
ACTION 7 :	Renforcement de la mobilité par différentes solutions de transport

Objectif 1.3. : Garantir l'accès aux droits et plus particulièrement auprès des publics vulnérables (des personnes fragiles, isolées, démunies, …)

ACTION 8 :	Mise en place d'un dispositif de repérage des personnes en difficulté dans les démarches sociales et de santé

AXE STRATEGIQUE 2. AXE STRATEGIQUE 2 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES ENFANTS ET DES JEUNES AINSI QUE LE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ

Objectif 2.1. : Développer la prévention- promotion de la santé dès le plus jeune âge et améliorer la qualité de l'accueil

ACTION 9 :	Mise en place des actions de prévention dès le plus jeune âge en direction des enfants et des parents (parcours naissance : PANJO, TS CAF …)
ACTION 10 :	Finalisation et mise en œuvre d'un Projet éducatif communautaire
ACTION 11 :	Renforcement du rôle du RAMIPE
ACTION 12 :	Mise en place du dispositif de Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Objectif 2.2 : Développer la prévention auprès des adolescents et des jeunes pour favoriser leur autonomie et leurs parcours éducatifs

ACTION 13 :	Mise en place d'actions de prévention auprès des adolescents, des jeunes et des jeunes adultes et de leurs parents
ACTION 14 :	Formation et sensibilisation des acteurs de la jeunesse sur les stratégies de prévention des addictions et plus largement des conduites à risques, en lien avec le développement des compétences psychosociales.

Objectif 2.3. : Renforcer le soutien à la parentalité

ACTION 15 :	Promotion du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents-REAAP
ACTION 16 :	Création de lieux d'accueil parents-enfants (LAEP) pour les 0-3 ans et les 4-10 ans

❖

AXE STRATEGIQUE 3. AMÉLIORER LES PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGÉES

Objectif 3.1. : Développer la prévention de la perte d'autonomie et renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap

ACTION 17 :	Développement d'actions de prévention santé à destination des personnes en situation de handicap et/ou âgées
ACTION 18 :	Ouverture des actions de prévention et des animations des EHPAD, etc. aux personnes non résidentes en structure
ACTION 19 :	Développement de l'accès à l'information et de la communication sur la question du handicap en direction des familles concernées et du grand public (Parcours handicap, objectif SDSF 2016-2020)

Objectif 3.2. : Développer l'accompagnement coordonné des parcours de vie des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et de leur entourage

ACTION 20 :	Mise en place d'un dispositif de repérage et de suivi de la fragilité des personnes à domicile
ACTION 21 :	Mieux accompagner les personnes handicapées adultes en sollicitant les interventions des équipes mobiles sur le territoire
ACTION 22 :	Mise en place de solutions de répit pour les aidants

Objectif 3.3. : Développer des solutions d'hébergement alternatives favorisant l'animation de la vie sociale

ACTION 23 :	Développer des solutions d'hébergement adaptées et alternatives et améliorer le maintien à domicile pour les différentes situations des personnes en situation de handicap et des personnes âgées

❖

AXE STRATEGIQUE 4. RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION AINSI QUE LES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTÉ

Objectif 4.1. : Développer une culture commune sur les enjeux de santé publique, la promotion de la santé et la prévention auprès du grand public et des acteurs locaux du territoire

ACTION 24 :	Poursuite de la mise en place d'un forum santé / médicosocial/ social
ACTION 25 :	Mise en place de formations pluriprofessionnelles en prévention pour développer les compétences des professionnels locaux et leur pouvoir d'agir sur les thématiques santé - social

Objectif 4.2. : Mettre en œuvre des actions de prévention ciblées auprès de publics jugés prioritaires, pour favoriser les comportements favorables à la santé

ACTION 26 :	Mise en place d'un Comité local de prévention
ACTION 27 :	Mise en œuvre d'action d'éducation pour la santé et d'éducation thérapeutique, via l'activité physique et sportive

Objectif 4.3. : Améliorer l'habitat en lien avec les conditions de vie et la santé

ACTION 28 :	Mise en place d'actions pour lutter contre l'habitat indigne et l'adaptation du logement
ACTION 29 :	Mise en place des actions de prévention du risque lié au radon

Chaque action est détaillée sous forme d'une fiche action présentant le détail de son contexte et les modalités de sa mise en œuvre. L'ensemble des fiches actions constitue le plan d'actions du CLS et de la CTG, annexé au présent contrat.

Article 5. Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

A ce titre, le présent contrat constitue le cadre général d'éventuels échanges de données dans le respect des :

- Dispositions législatives et réglementaires s'imposant à chaque partenaire, notamment au regard de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- Décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

A compter de la date de signature figurant ci dessous, les demandes d'échange de données par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité de l'autre partie.

Les parties s'engagent à mentionner, dans tout document interne ou externe, la source des données.

Article 6. Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives au présent contrat.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ du présent contrat, chaque partie s'engage à mentionner l'action de l'autre partie.

Titre 3. Durée, suivi et révision du contrat

Article 7. Durée du contrat

Le présent contrat est valable pour une durée de cinq années, à compter de sa date de signature.

Article 8. Révision du contrat

Le présent contrat pourra être révisé et complété par les parties au cours de ces 5 années. Chaque révision donnera lieu à la signature d'un avenant. Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées au contrat d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Un point de bilan approfondi sera effectué à 3 ans, afin de valider la poursuite des encagements des signataires.

Le contrat portant le CLS et la CTG fera l'objet chaque année d'un bilan, sous forme de rapport d'activité réalisé selon la trame définie par l'ARS et la CAF. Ce bilan pourra, le cas échéant, donner lieu à l'adoption d'un avenant, notamment pour élargir ou réviser le plan d'actions.

Si un nouveau Projet Régional de Santé (PRS) et/ou de nouvelles orientations de la CAF sont adoptés avant l'échéance du présent contrat, une révision obligatoire aura lieu, afin de s'assurer de sa conformité avec les nouvelles orientations régionales et départementales. Cette révision pourra donner lieu, si nécessaire, à l'adoption d'un avenant au contrat.

Article 9. Contribution des acteurs signataires

L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire s'engage sur :

- La participation à la démarche de projet dans son ensemble, dans le respect des orientations du Projet Régional de Santé ;
- La participation aux instances de gouvernance CLS-CTG ;
- Le co-financement des actions et de leur animation, sur présentation de demandes de financement argumentées et budgétées ;
- La participation indirecte au déploiement « CLS-CTG » par le financement, dans le cadre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et Gestion (CPOG), des opérateurs ressources intervenant sur le territoire, et des établissements médico-sociaux et sanitaires.

La Caisse d'Allocations Familiales de Vendée s'engage sur :

- La participation à la démarche de projet dans son ensemble, dans le respect des orientations de la CAF de Vendée ;
- La participation aux instances de gouvernance CLS-CTG ;
- Le co-financement des actions et de leur animation, sur présentation de demandes de financement argumentées et budgétées ;
- La participation indirecte au déploiement « CLS-CTG » par le financement, dans le cadre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et Gestion (CPOG), des opérateurs ressources intervenant sur le territoire, et des établissements sociaux.

La Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie s'engage sur :

- La coordination, l'animation, le suivi et l'évaluation du Contrat CLS-CTG, avec l'appui des coordonnateurs dans le cadre de leurs missions (article 9.3) ;
- La participation au co-financement des actions et de leur animation ;
- La participation aux instances de gouvernance de ce contrat CLS-CTG.

NB : Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution du présent contrat et après son expiration.

Article 10. Suivi et évaluation du contrat

Le présent contrat fera l'objet de points d'étape réguliers en instance de Pilotage afin de rendre compte de l'avancement de la mise en œuvre du contrat et de son plan d'actions.

Un rapport d'activité annuel assurera le bilan des indicateurs de suivi des fiches- action, mais également d'indicateurs concernant la gouvernance et le pilotage du contrat. Pourront également y figurer des indicateurs de résultat qui serviront de base à la future évaluation.

Une évaluation intermédiaire sera effectuée à 3 ans.

Une évaluation globale sera réalisée à l'issue de la période des cinq ans du présent contrat, portant à la fois sur le processus de mise en œuvre du contrat et sur ses effets. Cette évaluation doit permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Article 11. Gouvernance

Le pilotage du CLS et de la CTG s'organise autour d'un Comité de pilotage stratégique et d'un Comité opérationnel.

Article 11.1 - Comité de pilotage stratégique

Le comité de pilotage stratégique est constitué des signataires du CLS et de la CTG :

- La Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
- L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire
- La Caisse d'Allocations Familiales de Vendée

Il a pour missions de piloter le CLS et la CTG :

- Veiller à la mise en œuvre du contrat (CLS-CTG) et à son actualisation régulière ;
- Suivre l'avancée du contrat et valider les ajustements éventuels (avenants) ;
- Valider le bilan de l'année précédente et les perspectives/orientations de l'année suivante ;
- S'assurer du suivi de la démarche évaluative tout au long du déroulement du contrat ;
- Préparer les réunions du Comité de pilotage opérationnel.
- Veiller à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porter une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Il se réunit une fois par an et aussi en fonction des besoins.

Les membres présents sont :

Pour la Communauté de communes :

- Monsieur le Président ;
- Les élus référents des commissions chargées de l'Enfance, Santé et affaires sociales ;
- Le Directeur Général des services et/ ou son représentant ;
- Les coordinateurs « Action sociale et CLS » et « Enfance jeunesse ».

Pour la Caisse d'allocations familiales

- Monsieur le Président du Conseil d'administration,
- La Directrice de la Caf ou son représentant
- La Conseillère technique action sociale

Pour l'Agence Régionale de Santé

- Le Directeur de la délégation territoriale de la Vendée et/ou son représentant,
- Le responsable du département « Animation des politiques de territoire »
- L'animateur territorial de santé Sud Vendée

Article 11.2 - Comité opérationnel

Le comité opérationnel est constitué de :

- Des signataires du CLS et de la CTG :
  - La communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie ;
  - L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ;
  - La Caisse d'Allocations Familiales de Vendée ;
  - Des partenaires financeurs et porteurs d'actions (Cf article 3 du présent contrat) ;
  - Des représentants des acteurs de la santé (professionnels de santé libéraux, hospitaliers, structures intervenant en santé et dans le social, …)
  - Des représentants des usagers ;
  - Etc.

Il a pour missions de :

- Veiller à la bonne articulation entre les différents axes stratégiques et actions mises en œuvre dans le cadre du CLS et de la CTG et avec les autres dispositifs présents sur le territoire ;
- Contribuer à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités thématiques existants ;
- Accompagner la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions du CLS-CTG ;
- Suivre collectivement la réalisation des différentes actions mises en œuvre dans le cadre du CLS et de la CTG et juger de l'atteinte des objectifs opérationnels de ces actions ;
- Contribuer à la démarche évaluative du CLS et de la CTG : organisation de l'évaluation et valorisation des résultats auprès du Comité de Pilotage opérationnel ainsi que le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention.

Il se réunit une fois par an et selon les besoins.

Aux côtés des représentants des partenaires, les membres présents sont :

Pour la Communauté de communes :

- Monsieur le Président
- Les élus référents des commissions chargées de l'Enfance, Santé et affaires sociales
- Le Directeur Général des services et/ ou son représentant
- Les coordinateurs « Action sociale et CLS » et « Enfance jeunesse »

Pour la Caisse d'allocations familiales

- La Responsable de territoire
- La conseillère technique action sociale

Pour l'Agence Régionale de Santé

- Le Directeur de la délégation territoriale de la Vendée et/ou son représentant,
- Le responsable du département « Animation des politiques de territoire »
- L'animateur territorial de santé Sud Vendée

Article 11.3 - Coordinateurs du CLS et de la CTG

L'animation du Contrat local de santé et de la CTG est assurée une équipe projet constituée d'une coordinatrice « Action sociale et Contrat Local de Santé » et d'un coordinateur « Enfance - Jeunesse ».

Cette équipe projet a pour missions :

- D'animer le CLS et la CTG et de faire le lien entre les différentes instances, de participer à la coordination entre les acteurs du contrat ;
- De favoriser les échanges entre les acteurs locaux, d'animer les dynamiques territoriales et/ou partenariales ;
- D'organiser les réunions des Comités de pilotage stratégique et opérationnel, notamment en préparant les supports nécessaires et en rédigeant les comptes rendus des réunions ;
- D'accompagner les porteurs d'actions, en tant que de besoin, dans le déploiement des actions inscrites dans le plan d'actions du CLS et de la CTG ;
- De veiller à la bonne articulation entre les actions d'un axe stratégique ou avec d'autres dispositifs proches ;
- D'assurer le suivi des indicateurs, de proposer des outils d'évaluation du contrat CLS-CTG (en particulier l'évaluation de la gouvernance, des actions,...) ;
- De réaliser le rapport d'activité annuel ;
- D'assurer un rôle important dans la stratégie de communication.

La coordination de la convention territoriale globale représente 0.5 ETP pour l'année 2019 ; elle est susceptible d'évolution.

La coordination du contrat local de santé représente 1 ETP.

A la Châtaigneraie, le 3 décembre 2019.

Pour l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire, Le Directeur Général, Monsieur J.J. COIPLET,	Pour la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie, Le Président, Monsieur E. RAMBAUD,
Pour La Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée, Le Président du Conseil d'Administration, Monsieur M. PEZAS,	Pour la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée La Directrice, Madame F. CORNET-GUERRA,

ANNEXE 1. Fiches actions pour chacune des actions

ACTION N° 1 : Mise en place d'un guichet unique d'accueil, d'information et d'orientation dans le domaine du social et de la santé pour tous les publics	
Axe stratégique 1 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS, AUX INFORMATIONS ET À UNE OFFRE DE SANTÉ DE QUALITÉ	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :** **AXE STRATEGIQUE 2 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES ENFANTS ET DES JEUNES AINSI QUE LE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ** **AXE STRATEGIQUE 3 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGÉES** **AXE STRATEGIQUE 4 : RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION AINSI QUE LES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTÉ**
Objectif 1.1. : Renforcer l'information sur l'offre de services du social et de la santé existante en direction du grand public et des acteurs locaux	
Objectifs opérationnels	- Faciliter l'accès à une offre de services de proximité par le biais d'un dispositif d'itinérance - Former des agents d'accueil, secrétaires de mairies, bénévoles - Mieux communiquer sur l'offre de services « santé et social » et les actions mises en place sur le territoire en direction de la population et des acteurs, pour la rendre plus visible - Développer des outils et des supports de communication adaptés - Améliorer la communication en direction du public via les professionnels de santé pour mieux informer et orienter - Mieux orienter les habitants vers les interlocuteurs et les services, via la désignation de professionnels référents
Rappel des constats/ Contexte	La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie est située à l'est du département de la Vendée. Elle est composée de 18 communes et comptait 15 646 habitants en 2015. Certains indicateurs démographiques et socio-économiques sont plutôt défavorables pour le territoire, comparativement au département et à la région : - Une population aux revenus plus modestes - Plus de bénéficiaires d'aides (CMUC, ACS, Allocataires CAF, …) - Une proportion plus importante de personnes non scolarisées à bas niveau de formation - Un taux d'allocataires adultes handicapés en augmentation - Le taux de bénéficiaires CPAM sans médecin traitant supérieur à celui de la Vendée - Une population vieillissante (fort indice de vieillissement) - Un manque de professionnels de santé sur le territoire

	- Etc. Il est apparu important qu'il puisse être mis en place une offre de services « santé-social » en termes d'accueil, d'information, d'orientation qui soit mieux structurée entre les différents partenaires. Un manque d'informations de la part des services santé-social est relaté dans le cadre du diagnostic du territoire. Ces services sont jugés trop éloignés pour la population de certaines communes et cela pose des problèmes d'accès aux informations. Les outils de communication existants sont peu connus et insuffisamment distribués dans les structures locales. Enfin, certains moyens de communication sont jugés pas toujours adaptés à tous les publics. Se pose aussi le problème de la fracture numérique.
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de Vendée 2017 (Préfecture et Conseil Départemental de Vendée) - Projet Régional de Santé Pays de la Loire 2018-2022 - Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2018-2022 CAF Vendée
Modalités d'actions	- Renforcer la Maison France Service et structurer l'offre de service, en cohérence et en complémentarité avec les structures et services partenaires (MDSF, CIAS, mairies, CAF, etc.). Au préalable, cela suppose de pouvoir faire un bilan des activités, actions et des services avec la participation de tous les acteurs concernés. Communiquer et informer sur le rôle et les missions de la Maison France Service notamment auprès de différents organismes (Education Nationale, Pompiers, Gendarmerie, …) ; Organisation de portes ouvertes annuelles de la Maison France Service - Développer le réseau « accès aux droits » par la CPAM, CAF et CD85 en lien avec la Maison France Service et le CD 85. - Mettre en place un Point Information Santé - Développer l'itinérance de cette offre de service, via la Maison France Service en lien avec le dispositif de transport solidaire - Permettre l'accès au numérique par des ateliers-formations - Travailler l'éthique de l'accueil - Identifier des référents locaux de cette offre de service par public (enfant, jeunes, personnes en situation de précarité, personnes âgées, personnes en situation de handicap, …) - Mettre en place un collectif d'accueil et d'orientation - Mettre en place des actions de communication concernant cette offre de services et les actions existantes par le biais de différents canaux (bulletins communaux, site internet, panneaux lumineux, flyer, etc.) auprès du grand public et des professionnels (professionnels de santé, etc.) - Renforcer l'outil de communication vidéo par les salles d'attente des pôles de santé. Développer cet outil vidéo à la Maison France Service. - Actualiser et diffuser largement l'annuaire santé social en version numérique, papier et appli connectée (site de CCPLC) (avec une mise à jour régulière) à la fois auprès des habitants et des

	professionnels en collaboration avec la CPTS - Mettre en place des formations pour les agents d'accueil avec le public pour faciliter les orientations et les démarches santé-social par le numérique
Population cible	Habitants + élus locaux Acteurs locaux
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	Maison France Service, CPTS CPAM-PFIDASS avec l'appui technique de CAF et CD85
Coordinateur référent	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé
Action existante à renforcer / action nouvelle	Action existante à renforcer
Partenariats / **Acteurs à mobiliser**	Maison France Service, CAF, Conseil départemental (MDSF, MDPH, MAIA…), Préfecture, MDA-PASEO, Mission locale, CPAM, MSA, CARSAT, REAAP, communes, associations caritatives (secours populaire, Restos du cœur, …), UDAF, ADMR, Familles Rurales, IREPS, Mission Locale, SPIP, Fédération des Centres sociaux,…
Moyens mobilisables/ **Sources de financement potentielles**	Communauté de Communes Services de l'Etat Intervention des services civiques
Calendrier prévisionnel	Dès la mise en place du CLS2 / CTG en 2019 et sur toute sa période NB : Les partenaires concernés par cette offre de services santé-social définiront un ordre de priorité pour les sous actions à mettre en œuvre
Indicateurs de suivi	- Réalisation du bilan des activités et actions de la Maison France Service - Organisation de réunions partenariales pour renforcer l'offre de service - Mise en place effective des dispositifs prévus (Point Information santé, Itinérance de la Maison France Service, …) - Mise en place de procédures opérationnelles (accueil et orientation du public - Nomination effective des référents locaux pour les différents publics accueillis - Mise en place effective des actions de communication : types de support, modalités de diffusion, mise à jour de l'annuaire - Nombre de bénéficiaires des services de la Maison France Service : profils des bénéficiaires, types de demande et origine des demandes, orientations indiquées et motifs
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever….	- Prise en compte de la réflexion du CLS dans l'élargissement initié dans la démarche CLS2 – CTG - Période de travaux au sein de la Maison France Service 2019-2020

	ACTION 2 : Conduire une réflexion concernant la création d'un Espace de Vie Sociale
Axe stratégique 1 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS, AUX INFORMATIONS ET À UNE OFFRE DE SANTÉ DE QUALITÉ	**Lien avec d'autre(s) axe(s)stratégique(s) :** **AXE STRATEGIQUE 2 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES ENFANTS ET DES JEUNES AINSI QUE LE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ** **AXE STRATEGIQUE 3 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION HANDICAP ET DES PERSONNES AGÉES** **AXE STRATEGIQUE 4 : RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION AINSI QUE LES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTÉ**
Objectif 1.1. : Renforcer l'information sur l'offre de services du social et de la santé existante en direction du grand public et des acteurs locaux	
Objectifs opérationnels	- Renforcer les liens sociaux et familiaux : le lien intergénérationnel, les solidarités de voisinage ; - Encourager les actions collectives et les initiatives locales ; - Favoriser l'implication des habitants, notamment jugés « vulnérables », dans la réflexion et la mise en place d'actions concrètes.
Rappel des constats/ Contexte	Certains indicateurs démographiques et socio-économiques sont plutôt défavorables pour le territoire, comparativement au département et à la région. L'isolement d'une partie de la population, les problèmes d'accès aux informations santé-social sont relatés dans le cadre du diagnostic du territoire. Les outils de communication existants sont peu connus et insuffisamment distribués dans les structures locales. Le développement du lien social doit également s'appuyer sur la Maison France Service.
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2018-2022 CAF Vendée Schéma départemental de l'animation de la vie sociale (2016-2020)
Modalités d'actions	- Coordination des acteurs associatifs du territoire, en impulsant le travail en réseau, afin de favoriser la mise en place d'initiatives communes ; - Communiquer et informer la population sur les actions du territoire - Impulser l'organisation et animation de rencontres thématiques

	pour les associations existantes ou en projet (ex : recherches de sources de financement, rédaction d'un projet associatif…) - Mise à disposition, à titre gratuit, de moyens matériels et de locaux pour faciliter la mise en place d'action ; - Organisation des « cafés d'informations » animés par des professionnels et des associations ; - Proposer un véritable espace « physique » à proximité de la future MFS et des services d'animation.
Population cible	Toute la population, et plus particulièrement le public isolé et ou vulnérable.
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie
Coordinateur référent	Coordinateur Enfance Jeunesse
Action existante à renforcer / action nouvelle	Action nouvelle
Partenariats / **Acteurs à mobiliser**	Les associations œuvrant sur le territoire sur le lien social, les communes, les établissements scolaires, la CPAM
Moyens mobilisables/ **Sources de financement potentielles**	CAF, : Prestation de service plafonnée à 22 648€, soit 60% du coût du service plafonné à 37 746€ Fédération des centres sociaux ; Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie, Communes
Calendrier prévisionnel	Démarche à articuler avec les travaux initiés au sein de la Maison France Service, démarrage à partir de 2020 une fois un bilan des activités, actions et des services de la Maison France Service réalisé (Cf. Fiche action n°1)
Indicateurs de suivi	Mise en place effective de l'Espace de Vie Sociale Nombre de partenaires impliqués
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever…	Articulation avec les partenaires, la mission locale

ACTION N° 3 : Renforcement de l'accès aux soins en proximité sur l'ensemble du territoire	
Axe stratégique 1 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS, AUX INFORMATIONS ET À UNE OFFRE DE SANTÉ DE QUALITÉ	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :**
Objectif 1.2. : Améliorer l'accès aux services en développant une offre territoriale coordonnée (attractivité, diversité et implantation de l'offre, coordination ville-hôpital, …) et de proximité	
Objectifs opérationnels	- Rendre attractif le territoire pour favoriser l'installation de nouveaux professionnels - Faciliter leur accueil et articuler les différents sites du pôle de santé - Favoriser un accès aux soins de proximité pour la population - Potentialiser les actions de la CPTS Sud Vendée
Rappel des constats/ Contexte	Un pôle de santé multisite à renforcer Des densités médicales et paramédicales faibles / national Des flux de patients qui s'organisent avec le Groupe Hospitalier des Collines Vendéennes et principalement le CH Fontenay Le Compte Quelques patients sont pris en charge dans des structures spécialisées extra départementales (départements 44, 79,49)
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	- Projet régional de Santé Pays de La Loire 2018-2022 ARS - Projet de santé de la CPTS Sud Vendée 2019 - Plan national « Ma santé 2022 » - Groupement Hospitalier de Territoire Vendée
Modalités d'actions	- Poursuivre le développement du pôle santé multisite en intégrant de nouveaux professionnels de santé au sein des antennes du pôle (dont le nouveau centre de santé) et en diversifiant les propositions de modes d'exercice (libéral, salarié, mixte ville – hôpital) - Favoriser l'accès aux consultations spécialisées en améliorant la communication sur leur existence et développer l'offre de consultations spécialisées et de consultations avancées du Groupe Hospitalier des Collines vendéennes - Collaborer avec la CPTS pour développer la mise en réseau des professionnels de santé du territoire et ainsi leur permettre de mieux connaitre les compétences de chacun. - Collaborer avec la CPTS pour informer et associer les professionnels de santé du territoire au projet de santé de la CPTS Sud Vendée - Renforcement de l'organisation de l'offre de soins territorialisée et structurée dans la complémentarité autour d'un projet de territoire (projet de santé du pôle de santé avec ses antennes en lien avec

	le projet de la CPTS Sud Vendée) - Organisation de la réponse à la demande de soins non programmés (cf projet de santé de la CPTS Sud Vendée) - Mise en place de protocoles de coopération et de la délégation de tâches (Cf projet de santé de la CPTS Sud Vendée) - Développement de la Formation médicale continue pluriprofessionnelle (Cf projet de santé de la CPTS Sud Vendée) - Maintenir, renforcer et faire connaître les différents dispositifs et aides existantes pour l'installation des professionnels de santé (PCAT, etc.)
Population cible	Professionnels de santé du territoire Habitants
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	Professionnels de santé libéraux, CPTS Sud Vendée Groupe Hospitalier des Collines vendéennes -GHT Vendée CCPLC
Coordinateur référent	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé
Action existante à renforcer / action nouvelle	Action existante à renforcer
Partenariats / **Acteurs à mobiliser**	ARS, CH et clinique Fontenay Le Compte, professionnels de santé libéraux
Moyens mobilisables/ **Sources de financement potentielles**	Appels à candidature ARS Contrat ACI Assurance maladie
Calendrier prévisionnel	Dès 2019 pour les actions en cours et à poursuivre en 2020
Indicateurs de suivi	Nombre de nouveaux professionnels de santé en exercice sur le territoire, suivi de l'offre de consultations spécialisées (nombre et type, fréquentation) Existence du projet de santé du territoire, communication des indicateurs des actions de la CPTS concernant le territoire
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever….	Limites liées au cloisonnement des territoires (Communauté de communes : CLS et Sud Est Vendée : CPTS) Veiller à l'implication des différents professionnels de santé Attention au risque de redondance entre CPTS et CLS

ACTION N° 4 : Développement de la coordination d'acteurs (social, médico-social et santé)	
Axe stratégique 1 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS, AUX INFORMATIONS ET À UNE OFFRE DE SANTÉ DE QUALITÉ	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :** **AXE STRATEGIQUE 3 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGÉES**
Objectif 1.2. : Améliorer l'accès aux services en développant une offre territoriale coordonnée (attractivité, diversité et implantation de l'offre, coordination ville-hôpital, …) et de proximité	
Objectifs opérationnels	- Développer et conforter les coopérations et la coordination entre les professionnels de santé de ville et l'hôpital sur le territoire - Faciliter l'accès aux soins de premier et second recours - Favoriser le maintien à domicile en valorisant les ressources existantes
Rappel des constats/ Contexte	Des temps de coordination sont organisés entre le Groupe Hospitalier des collines vendéennes et les professionnels de ville autour des pratiques, du partage d'informations. La réorganisation du CLIC vers la MDSF est mal comprise. Des articulations sont à mieux travailler pour les prises en charge des situations complexes soit du fait de l'environnement de la personne soit du fait de polypathologies, pour éviter des passages aux urgences inutiles.
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	- PRS Pays de la Loire 2018-2022 - Projet territorial de Santé mentale 2018-2022 - CPTS sud Vendée 2019 - Plan national « Ma santé 2022 » - GHT Vendée
Modalités d'actions	- Communication entre les professionnels de ville et les établissements de santé (Cf. projet de santé de la CPTS Sud Vendée) - Articulation du 1er et 2nd recours (Cf. projet de santé de la CPTS Sud Vendée) - Articulation avec la CPTS en lien avec les CLS Sud Vendée et Etablissements Hospitaliers - Interconnaissance et outils de communication santé, médico-social et social (Cf. projet de santé de la CPTS Sud Vendée) - Communication sur les dispositifs et services de soins mobiles existants intervenant sur le territoire assurant une prise en charge coordonnée (réseaux de santé, équipes mobiles de soins dont l'équipe mobile de soins palliatifs, NEMMO, Mosaïque, HAD, etc.) - Organisation d'un réseau d'acteurs pour la prise en charge des situations complexes de patients (recueil et traitements des situations) en lien avec les travailleurs sociaux et l'unité médicosociale du Service départemental de l'Autonomie (CD 85).
	Habitants de la CCPLC et de la zone d'attraction du Groupe Hospitalier des Collines vendéennes

Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	Professionnels de santé libéraux, Groupe Hospitalier des collines vendéennes, CD 85 En lien avec la CPTS
Coordinateur référent	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé
Action existante à renforcer / action nouvelle	Action existante à renforcer
Partenariats / **Acteurs à mobiliser**	CH et clinique Fontenay le Comte, Centre Hospitalier Georges Mazurelle (CMP, équipes mobiles, …), ARS, Réseaux de santé, équipes mobiles, HAD, PTA, Maison France Service, SSIAD, REAAP, travailleurs sociaux, CD 85, représentants des usagers, etc.
Moyens mobilisables/ **Sources de financement potentielles**	Financement ARS
Calendrier prévisionnel	Dès 2019 pour les actions existantes
Indicateurs de suivi	Nombre de réunions entre les professionnels de santé et le Groupe Hospitalier des collines vendéennes, Nombre de prises en charge coordonnées de patients en situation complexe. Suivi des indicateurs des actions de la CPTS concernant le territoire (nombre de réunions inter partenariales, entre professionnels de santé du 1er et 2d recours)
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever….	Veiller à l'implication des différents professionnels de santé notamment à l'échelle du territoire de la CCPLC pour les actions réfléchies dans le cadre du projet de la CPTS Attention au risque de redondance entre CPTS et CLS

ACTION N° 5 : Expérimenter de nouveaux projets de santé connectée	
Axe stratégique 1 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS, AUX INFORMATIONS ET À UNE OFFRE DE SANTÉ DE QUALITÉ	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :** **AXE STRATEGIQUE 3 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGÉES**
Objectif 1.2. : Améliorer l'accès aux services en développant une offre territoriale coordonnée (attractivité, diversité et implantation de l'offre, coordination ville-hôpital, …) et de proximité	
Objectifs opérationnels	- Faciliter l'accès aux soins de premier recours ou second recours en proximité - Renforcer les liens entre les professionnels du territoire et les établissements de référence de Fontenay et La Roche sur Yon
Rappel des constats/ Contexte	Le territoire par sa situation géographique et son dynamisme justifie de l'expérimentation de projets connectés facilitant l'accès aux soins en territoire rural
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	PRS Pays de La Loire 2018-2022 CPTS Sud Vendée 2019 GHT Vendée
Modalités d'actions	- Réflexion sur le développement de la télémédecine (téléconsultation, téléexpertise), notamment dans les EHPADs, les pharmacies, le Groupe Hospitalier des collines vendéennes, les établissements d'hébergement des personnes handicapées, accès aux médecins spécialistes, etc. en lien avec la CPTS - S'impliquer dans le Projet de télémédecine en dentisterie portée par UFSBD pour les EHPAD (suivi de l'état de santé buccodentaire des résidents à partir de l'analyse de photos régulières de l'état dentaire)
Population cible	Habitants du territoire
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	Professionnels de santé libéraux, CPTS, Groupe Hospitalier des collines vendéennes et établissements d'hébergement de personnes âgées
Coordinateur référent	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé
Action existante à renforcer / action nouvelle	Action nouvelle

Partenariats / **Acteurs à mobiliser**	ARS, CPAM, experts des établissements hospitaliers de référence, Centre hospitalier de Fontenay Le Comte, professionnels de santé libéraux, UFSBD, …
Moyens mobilisables/ **Sources de financement potentielles**	Contrats CPAM, UFSBD Appel d'offres ARS : FIR
Calendrier prévisionnel	A partir de 2020, en lien avec la phase de recensement des projets de télémédecine
Indicateurs de suivi	Nombre de projets de télémédecine initiés, Evolution du nombre de patients pris en charge par téléconsultations
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever….	Attention à l'organisation du recours aux soins en EHPAD après la téléconsultation : mobilité, transports, moyens humains Veiller à articuler le matériel de téléconsultation avec les logiciels métiers des professionnels de santé Attention au risque de redondance entre CPTS et CLS

ACTION N° 6 : Soutenir la déclinaison locale du plan d'action du Projet Territorial de Santé Mentale sur le territoire du Pays de la Châtaigneraie, avec la mise en œuvre d'actions spécifiques	
Axe stratégique 1 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS, AUX INFORMATIONS ET À UNE OFFRE DE SANTÉ DE QUALITÉ	**Lien avec autre(s) axe(s) stratégique(s) : AXE STRATEGIQUE 3 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGÉES**
Objectif 1.2. : Améliorer l'accès aux services en développant une offre territoriale coordonnée (attractivité, diversité et implantation de l'offre, coordination ville-hôpital, …) et de proximité	
Objectifs opérationnels	- Renforcer l'articulation entre les équipes de psychiatrie et les professionnels locaux pour améliorer les parcours de prise en charge en santé mentale. - Raccourcir les délais de prise en charge.
Rappel des constats/ Contexte	Une action du CLS 1 « Rendre plus lisibles les rôles et missions des intervenants en santé mentale » partiellement aboutie en ce qui concerne le développement d'ateliers, de groupe d'entraide mutuelle (GEM), de formations pluri professionnelles, le plus souvent ces propositions existent seulement à Fontenay. Des délais de prise en charge longs et une certaine méconnaissance des dispositifs existants restent constatés. L'installation prévue du CMP infanto juvénile au sein du Pôle santé de La Châtaigneraie devrait permettre une meilleure articulation des prises en charge. La Maison des sources permet un accueil en appartement thérapeutique (9 places) en lien avec le CMP.
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	Projet territorial de Santé mentale 2018-2022 PRS Pays de La Loire 2018-2022
Modalités d'actions	- Mieux solliciter les équipes mobiles de gérontopsychiatrie, du dispositif NEMMO (Centre Hospitalier Georges Mazurelle) pour les situations complexes rencontrées en foyer de vie et Maisons d'accueils spécialisés et les articuler avec le CMP de la Châtaigneraie. - Décliner les actions de la feuille de route du PTSM qui concernent le territoire de la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie.
Population cible	Acteurs du champ de la santé mentale et personnes du territoire en souffrance mentale
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	Centre Hospitalier Georges Mazurelle ; Professionnels de santé et médicosociaux ;

	Coordinateur du PTSM
Action existante à renforcer / action nouvelle	Action existante à renforcer
Coordinateur référent	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé
Partenariats / **Acteurs à mobiliser**	ARS, structures d'hébergement de personnes âgées, MAS, Foyers de vie du territoire, GEM, CMP, ADAPEI-ARIA, Foyer d'accueil médicalisé, Service d'accompagnement à la vie sociale du territoire et Groupe hospitalier Les collines vendéennes, Maison des sources
Moyens mobilisables/ **Sources de financement potentielles**	ARS et Centre Hospitalier Georges Mazurelle - financement du Projet territorial de santé mentale
Calendrier prévisionnel	Déclinaison à court terme, dès 2019- 2020
Indicateurs de suivi	Nombre de patients suivis par l'équipe mobile de gérontopsychiatrie, Nombre de patients ayant bénéficié du dispositif NEMMO Nombre de réunions avec le coordinateur du PTSM : points d'étape du PTSM sur le territoire
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever….	Veiller à une déclinaison du PTSM sur le territoire

ACTION N° 7 : Renforcement de la mobilité par différentes solutions de transport	
Axe stratégique 1 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS, AUX INFORMATIONS ET À UNE OFFRE DE SANTÉ DE QUALITÉ	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :** **AXE STRATEGIQUE 3 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGÉES**
Objectif 1.2. : Améliorer l'accès aux services en développant une offre territoriale coordonnée (attractivité, diversité et implantation de l'offre, coordination ville-hôpital, …) et de proximité	
Objectifs opérationnels	- Favoriser l'accès aux services pour les personnes isolées et à mobilité réduite - Développer les transports solidaires sur le territoire
Rappel des constats/ Contexte	Un système mis en œuvre lors du précédent CLS et un intérêt et une opportunité réaffirmés : personnes isolées, précarité accrue, concentration des services sur La Châtaigneraie, constats de renoncement aux soins
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	- Projet de territoire, PLUI-H Communauté de communes - PRS Pays de la Loire 2018-2022
Modalités d'actions	- Développement du réseau du dispositif de transport solidaire - Mise en place de conventions avec les taxis (notamment pour les publics qui ne peuvent accéder au service du transport solidaire) - Ouverture aux personnes âgées à mobilité réduite (véhicules adaptés) - Possibilité de proposer des actions de formation des acteurs, sur l'axe réglementation - Pour le public précaire, réalisation d'une étude concernant l'aide financière possible (Action Sanitaire et Sociale) - Mise en place d'un Forum Mobilité sur le territoire
Population cible	Population isolée et à mobilité réduite du territoire, y compris dans les structures d'hébergement
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	Association de transport solidaire, Atelier Méca, CCPLC, CIAS, Plateforme Mobilité
Coordinateur référent	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé

Action existante à renforcer / action nouvelle	Action existante à renforcer
Partenariats / **Acteurs à mobiliser**	Communauté de Communes, Communes, MDSF, Associations concernées : Action Handicap, ADMR, Association Valentin Haüy, Association Diabète France, APF, Assurance Maladie (dispositif PFIDASS, plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé, Action Sanitaire et Sociale, etc.), Plateforme Mobilité, …
Moyens mobilisables/ **Sources de financement potentielles**	Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, CAF dans le cadre d'Atelier Méca. Associations de transport solidaire, bénéficiaires, CPAM (dossier d'aide financière si besoin - PFIDASS)
Calendrier prévisionnel	Action existante, à poursuivre et développer
Indicateurs de suivi	Indicateurs de fréquentation du service de transports, Satisfaction des usagers, Evolution des profils des personnes transportées Suivi des interventions de la PFIDASS sur le territoire
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever….	Attention à bien associer les différents partenaires

ACTION N° 8 : Mise en place d'un dispositif de repérage des personnes en difficulté dans les démarches sociales et de santé	
Axe stratégique 1 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS, AUX INFORMATIONS ET À UNE OFFRE DE SANTÉ DE QUALITÉ	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :** **AXE STRATEGIQUE 3 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGÉES**
Objectif 1.3. : Garantir l'accès aux droits et plus particulièrement auprès des publics vulnérables (des personnes fragiles, isolées, démunies, …)	
Objectifs opérationnels	- Organiser un réseau d'acteurs pour le territoire en capacité de repérer les publics vulnérables qui ont besoin d'être mieux informés et accompagnés dans leurs démarches. Favoriser une meilleure coordination des acteurs locaux. - Assurer les accompagnements individualisés pour les personnes vulnérables en difficulté en termes d'accès aux droits notamment en lien avec le CD 85.
Rappel des constats/ Contexte	Le diagnostic de territoire santé-social met en exergue un certain isolement territorial et familial, avec des situations sociales fragiles : population à revenu modeste, bénéficiaires d'aides et sans attache sur le territoire, etc. Les problèmes d'accès aux droits (en lien avec des difficultés sociales et économiques) apparaissent de manière prégnante : CMUC, ACS, etc. (60 000 personnes sans complémentaire en Vendée). Pour les acteurs locaux, l'accompagnement des personnes en difficulté nécessite d'être organisé et coordonné.
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de Vendée 2017 (Préfecture et Conseil Départemental de Vendée) - Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2018-2022 CAF Vendée - Schéma Départemental des Services aux Familles 2016-2020 - Schéma départemental de l'Autonomie Vendée 2019-2023 (en cours d'élaboration)
Modalités d'actions	- Structurer un réseau coordonné d'acteurs (Assurance Maladie, CAF, Mission locale, CCAS, La Poste, …) pour garantir que les personnes en difficulté soient dans un parcours accompagné et organiser des temps d'échanges. - Favoriser l'orientation et l'inclusion numérique via le réseau accès aux droits. Des réunions réseau accès aux droits ont déjà eu lieu. - Organiser des actions de sensibilisation et de formation pour les professionnels (écoles, associations, professionnels de santé, …) qui sont en contact direct avec les publics en difficulté sur les différents dispositifs d'informations, d'aides et d'accompagnement (ACS, CMUC, PFIDASS, etc.) - Formaliser les différents processus d'orientation et modalités d'accompagnement possibles en fonction des publics) Elaborer un

	questionnaire pour pouvoir orienter la personne concernée. - Mettre en place un accompagnement individualisé pour les personnes qui le nécessitent. - Expérimenter un dispositif pour lutter contre le non recours (datamining) en ciblant des public vulnérables
Population cible	Habitants Acteurs locaux
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	Maison France Service
Coordinateur référent	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé
Action existante à renforcer / action nouvelle	Action existante à renforcer
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Maison France Service, CAF, Conseil départemental (MDS, MDPH, MAIA…), Préfecture, professionnels de santé, MDA-PASEO, CPAM, MSA, CARSAT, REAAP, Mission Locale, communes, associations caritatives (secours populaire, Restos du cœur, …), UDAF, ADMR, Familles Rurales, La Poste, Communes et CCPLC, … .
Moyens mobilisables/ **Sources de financement potentielles**	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie CAF CPAM Préfecture Conseil départemental
Calendrier prévisionnel	Mise en place de l'action à compter de 2020, une fois un bilan des activités, actions et des services de la Maison France Service réalisé (Cf. Fiche action n°1)
Indicateurs de suivi	- Structuration effective du réseau d'acteurs : nombre de réunions organisées, nombre de structures et professionnels impliqués - Mise en place effective des actions de communication : types d'informations diffusées et vecteurs de diffusion, publics cibles - Mise en place effective des formations : nombre de formations organisées et profils des professionnels bénéficiaires - Formalisation des procédures d'orientations et d'accompagnement des publics cibles - Mise en place effective des accompagnements individualisés : nombre et profil des publics bénéficiaires, professionnels « orientateurs », structures/professionnels réalisant les accompagnements.
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever….	Cette action sera à articuler avec les actions du réseau « Accès aux droits »

ACTION N° 9 : Mise en place des actions de prévention dès le plus jeune âge en direction des enfants et des parents	
Axe stratégique 2 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES ENFANTS ET DES JEUNES AINSI QUE LE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :** **AXE STRATEGIQUE 4 : RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION AINSI QUE LES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTÉ**
Objectif 2.1. : Développer la prévention- promotion de la santé dès le plus jeune âge et améliorer la qualité de l'accueil	
Objectifs opérationnels	- Mettre en place un programme local de promotion de la santé et prévention en direction des enfants et de leurs parents, en s'appuyant sur l'existant
Rappel des constats/ Contexte	Le diagnostic du territoire met en évidence : un taux de natalité bas, une capacité d'accueil des enfants satisfaisant et une forte scolarisation. Les acteurs locaux ont fait part de la nécessité de développer des actions de prévention dès le plus jeune âge sur des thématiques prioritaires (écrans, etc.).
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	- Schéma Vendée Enfance Familles 2016-2021 (Conseil Départemental de Vendée) - Projet Régional de Santé Pays de la Loire 2018-2022 - Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2018-2022 CAF Vendée - Schéma départemental des services aux familles 2016-2020 - Disposition de l'Education nationale concernant la scolarisation des enfants de 2 et 3 ans
Modalités d'actions	Mettre en place un programme d'actions en direction des enfants, en y associant les parents : - en s'appuyant sur les actions déjà existantes et développant de nouvelles actions ; - en ciblant certaines thématiques prioritaires : écrans, compétences psycho-sociales, bien être, émotion/éveil, hygiène de vie (sommeil, alimentation, hygiène bucco-dentaire,…), - en développant des actions au sein de différentes structures : établissements scolaires, crèches, accueils de loisirs, etc. NB : ce programme de prévention et de promotion de la santé en direction des enfants et de leurs parents fera partie intégrante du programme de prévention global décliné par publics qui sera piloté par le Comité local de prévention (Cf. Fiche action n°26).
Population cible	Enfants (public prioritaire) : jeunes enfants dès la crèche (0-10 ans)

	dans les écoles et les structures d'accueil, …. Parents Acteurs locaux (écoles, centres d'accueil, structures périscolaires, …)
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie, CAF
Coordinateur référent	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé Coordinateur Enfance Jeunesse
Action existante à renforcer / action nouvelle	Action existante à renforcer
Partenariats / **Acteurs à mobiliser**	Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie, ARS, Conseil départemental (PMI, SIPAS, …), Familles Rurales, CAF, CPAM, Mutualité Française, Education Nationale, établissements scolaires, CCAS, crèches, centres de loisirs, UFSBD, professionnels de santé (dentistes, …), REAAP, associations de parents d'élèves, IREPS, CMP enfants, RAMIPE, …
Moyens mobilisables/ **Sources de financement potentielles**	Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie CAF ARS CPAM
Calendrier prévisionnel	Dès la mise en place du CLS2 / CTG en 2019 et sur toute sa période
Indicateurs de suivi	- Mise en place effective du programme annuel de prévention - Nombre d'actions de prévention mises en place, types d'intervention - Nombre et profil des bénéficiaires - Satisfaction des bénéficiaires
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever….	- Faire davantage d'informations sur le réseau REAAP pour mettre en avant son rôle et favoriser le travail en étroite collaboration avec le REAAP. - Importance qu'il y ait une sorte de fil rouge entre les actions de prévention et de promotion de la santé mises en place pour éviter un effet saupoudrage.

ACTION 10 : Finalisation et mise en œuvre d'un Projet éducatif communautaire	
Axe stratégique 2 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES ENFANTS ET DES JEUNES AINSI QUE LE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :**
Objectif 2.1. : Développer la prévention- promotion de la santé dès le plus jeune âge et améliorer la qualité de l'accueil	
Objectifs opérationnels	Faire de « la Qualité de l'Accueil » une trame de travail collective pour toutes les structures enfance et jeunes à caractère éducatif et/ou de loisirs et/ou d'informations Faciliter l'accès de tous les enfants et les jeunes du territoire aux diverses structures d'accueil et de loisirs ;
Rappel des constats/ Contexte	Le diagnostic du territoire met en évidence : un taux de natalité bas, une capacité d'accueil des enfants satisfaisant et une forte scolarisation. Des améliorations sont pointées concernant l'information sur les différents modes d'accueil des enfants, le travail en réseau des professionnels à conforter REAAP, RAMIPE, crèches, … Les acteurs locaux ont fait part de la nécessité de développer la qualité de l'accueil, de favoriser l'inclusion des enfants en situation problématique et/ou complexe.
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2018-2022 CAF Vendée Schéma Départemental des Services aux Familles 2016-2020 Lien avec le Projet Educatif De Territoire et la labellisation plan mercredis
Modalités d'actions	- Décliner localement la charte nationale de l'accueil du jeune enfant, en mettant en exergue les spécificités du territoire. - Conduire un travail partenarial sur les conditions et les critères d'accueil des enfants avec des situations complexes. - Mise en place de temps de formation des personnels dans les structures d'accueil et de loisirs et le personnel de restauration scolaire. - Organisation des temps d'échanges de pratiques concernant des situations problématiques et/ou complexes (relations avec les parents, accueils spécialisés, etc.) pour tout personnel en contact direct avec les usagers.

	- Sensibiliser les structures à l'accueil du parent - Renforcer le lien entre tous les intervenants autour de l'enfant (enseignants, éducateurs périscolaires, …) pour fonder l'équipe éducative - Favoriser des temps de rencontre entre les professionnels (enseignants, périscolaires, employés de restauration scolaire, …) avec un professionnel expert pour répondre aux questions relatives au comportement de l'enfant - Favoriser la création d'espace ou de dispositifs « passerelle » entre les accueils de loisir et activ'ados ; - Créer un dispositif « accueil jeunes itinérant » tant géographiquement que de manière virtuelle sur les réseaux sociaux ;
Population cible	Les enfants et les jeunes
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie Les communes
Coordinateur référent	Coordinateur Enfance Jeunesse
Action existante à renforcer / action nouvelle	Actualisation du projet actuel à renforcer sur la question de l'accueil des parents et l'inclusion des personnes en situation de handicap
Partenariats / **Acteurs à mobiliser**	- Les accueils de loisirs du territoire - Les structures petite enfance - Le Ramipe - L'association des assistantes maternelles - Les acteurs du REAAP - Les écoles - Les associations sportives et culturelles - Les gestionnaires et acteurs de la restauration scolaire - Les parents au travers des associations de parents d'élèves…
Moyens mobilisables/ **Sources de financement potentielles**	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie CAF, Conseil Départemental
Calendrier prévisionnel	Fin 2020
Indicateurs de suivi	Mise en place du Projet éducatif communautaire et suivi de ses indicateurs
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever….	Nécessité de faire du lien entre les différents intervenants des différentes communes (enseignants, éducateurs, personnel de restauration…)

ACTION 11 : Renforcement du rôle du RAMIPE	
Axe stratégique 2 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES ENFANTS ET DES JEUNES AINSI QUE LE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :**
Objectif 2.1. : Développer la prévention- promotion de la santé dès le plus jeune âge et améliorer la qualité de l'accueil	
Objectifs opérationnels	- Mettre en place des actions d'informations sur les modes d'accueil de garde pour les jeunes enfants et les offres disponibles. - Soutenir les initiatives favorisant le regroupement des entreprises proposant des structures de garde inter-entreprises pour les jeunes enfants. - Mieux faire connaitre le RAMIPE auprès des secrétaires de mairie, interlocuteurs de proximité des parents - Soutenir les accueils de loisir ALSL des 3-10 ans dans la pratique d'accueil des moins de 6 ans
Rappel des constats/ Contexte	Le diagnostic du territoire met en évidence : un taux de natalité bas, une capacité d'accueil des enfants satisfaisant et une forte scolarisation. Les acteurs soulignent l'importance de renforcer la place du RAMIPE pour un meilleur service à la population concernée.
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2018-2022 CAF Vendée Schéma Départemental des Services aux Familles 2016-2020
Modalités d'actions	- Informer sur les différentes structures d'accueil au sein du guichet unique (Cf. action n°1) - Recenser les initiatives des entreprises locales - Insérer la présentation du RAMIPE dans le livret d'accueil remis aux nouveaux arrivants sur le territoire - Mettre en place une interface permettant de mettre à jour les disponibilités de chaque assistant maternel en temps réel par le site monenfant.fr - Développer les animations avec les ASLH pour les moins de 6 ans
Population cible	Les structures petite enfance, les professionnels de santé (notamment médecins, sages-femmes), les communes, les parents et futurs parents

Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Coordinateur référent	Coordinateur Enfance Jeunesse
Action existante à renforcer / action nouvelle	Action existante à renforcer
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Les structures petite enfance Les professionnels de santé (notamment médecins, sages-femmes), Les communes, Les parents Le REAAP
Moyens mobilisables/ **Sources de financement potentielles**	CAF sur la mission 1 : Traitement des demandes d'accueil des familles formulées directement sur le site monenfant.fr Département Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Calendrier prévisionnel	Action à poursuivre dès 2019
Indicateurs de suivi	Suivi de la fréquentation du RAMIPE, nombre de sollicitations, mise à jour des livrets d'accueil des mairies Nombre de demandes d'accueil en ligne traitées par le RAM.
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever….	

ACTION 12 : Mise en place du dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	
Axe stratégique 2 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES ENFANTS ET DES JEUNES AINSI QUE LE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :**
Objectif 2.1. : Développer la prévention- promotion de la santé dès le plus jeune âge et améliorer la qualité de l'accueil	
Objectifs opérationnels	Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir des difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants. Développer de manière cumulative 4 axes d'intervention, auprès des enfants et des jeunes, auprès et avec les parents, un axe de concertation et de coordination avec l'école et avec les acteurs du territoire (co-éducation).
Rappel des constats/ Contexte	L'amélioration des parcours éducatifs des enfants scolarisés (3-17 ans) avec des difficultés familiales et/ou sociales et l'aide aux parents en difficultés sur l'accompagnement aux devoirs peut être travaillée en structurant un réseau d'acteurs via le dispositif de Contrat local d'accompagnement à la scolarité.
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2018-2022 CAF Vendée
Modalités d'actions	Elaborer avec le réseau d'acteurs un projet de contrat (à partir de la charte CLAS) : Le contrat local d'accompagnement à la scolarité a pour spécificité de s'adresser tant aux enfants qu'à leurs parents. Il recouvre les actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Il s'adresse aussi aux parents de façon à les accompagner dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Prévoir un temps de présentation auprès des établissements scolaires (primaires et collèges)
Population cible	Les enfants, les jeunes scolarisés et leurs parents
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie ou associations

Coordinateur référent	Coordinateur Enfance Jeunesse
Action existante à renforcer / action nouvelle	Action nouvelle
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Les établissements scolaires : Ecoles primaires et collèges, privés et publics Le REAAP, l'ADPEP 85 …
Moyens mobilisables/ **Sources de financement potentielles**	CAF : Prestation de service plafonnée à 2563€, soit 32.5% du coût de service plafonné à 7 885€ par groupe d'élèves L'éducation nationale Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Calendrier prévisionnel	Présentation et élaboration de la démarche 2ème semestre 2019 pour mise en place à la rentrée septembre 2020 (peut être avec des établissements pilotes)
Indicateurs de suivi	Mise en place du dispositif ; nombre et caractéristiques des établissements impliqués, suivi des indicateurs du CLAS
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever….	Bien associer au démarrage les établissements scolaires, l'éducation nationale

ACTION N° 13 : Mise en place d'actions de prévention auprès des adolescents, des jeunes et des jeunes adultes et de leurs parents	
Axe stratégique 2 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES ENFANTS ET DES JEUNES AINSI QUE LE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :** **AXE STRATEGIQUE 4 : RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION AINSI QUE LES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTÉ**
Objectif 2.2. : Développer la prévention auprès des adolescents et des jeunes pour favoriser leur autonomie et leurs parcours éducatifs	
Objectifs opérationnels	- Développer les connaissances et savoir-faire en matière de santé chez les jeunes et leurs parents - Améliorer la lisibilité et l'action des services PASEO- MDA, CMP infanto juvénile - Réduire les addictions (alcool, drogues, écrans, …)
Rappel des constats/ Contexte	Une action du premier CLS non aboutie avec la volonté de renforcer le rôle du REAAP qui reste méconnu et de concentrer des actions d'information et d'éducation autour des addictions : psychotropes et écrans
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	PRS Pays de La Loire 2018-2022 (santé des jeunes, addictions, …) Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2018-2022 CAF Vendée Schéma Départemental des Services aux Familles 2016-2020
Modalités d'actions	- Recensement des actions et des structures existantes sur le territoire (état des lieux de l'existant) - Consultation des parents par sondage pour connaître les thématiques (santé, social) qui les intéresseraient - Définition d'un programme d'actions avec des mutualisations d'opérateurs locaux, en direction des jeunes, en y associant les parents. En amont, développer les retours d'expériences des acteurs et les temps d'échanges de points de vue, des situations concrètes, …pour aboutir à des projets collectifs. NB : ce programme de prévention et de promotion de la santé en direction des jeunes et de leurs parents fera partie intégrante du programme de prévention global décliné par publics qui sera piloté par le Comité local de prévention (Cf. Fiche action n°26). - Ciblage de certaines thématiques prioritaires : écrans, réseaux sociaux, addictions, compétences psycho-sociales, hygiène de vie (alimentation…), santé sexuelle, estime de soi, relations garçons-filles, …. - Développement des actions selon différentes modalités (pédagogies actives) et différents formats : ateliers thématiques, groupes de paroles, temps d'échanges avec les parents, …

	- Déploiement de deux dispositifs au service des jeunes :
	  - « Promeneurs du Net » sur le territoire : l'éducateur ou l'animateur social du réseau intervenant auprès des jeunes, se met en contact via une présence éducative sur internet, avec les jeunes pour répondre, dans un premier temps, à leurs préoccupations et, dans un second temps, pour leur proposer une rencontre s'ils le souhaitent ou une participation à des projets développés sur le territoire.
	  - « Boussole des jeunes » en lien avec activ'ados : dispositif national en cours de développement en Vendée qui propose, par internet, un accès facilité à un ensemble de services (annuaire des ressources locales) sur les thématiques vie affective, alcool, santé, écran, …

Population cible	Adolescents, jeunes et jeunes adultes Parents des jeunes
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	CCPLC, acteurs du REAAP, IREPS
Coordinateur référent	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé
Action existante à renforcer / action nouvelle	Action existante à renforcer
Partenariats / Acteurs à mobiliser	MDA, CAF, REAAP, CRIJ, DRJSCS, ARS, Maison France Service, DSDEN Vendée, établissements scolaires, Foyers des jeunes, Boussole des jeunes en lien avec activ'ados, associations des parents d'élèves, Avenir Jeunes, Assurance Maladie, Familles Rurales, Mission locale, UFSBD85, professionnels de santé, Groupe des Agriculteurs biologiques de Vendée (GAB 85, volet pédagogique), ADPEP 85, PDN, actions Réaap, etreparent85 .. …
Moyens mobilisables/ **Sources de financement potentielles**	Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie CAF ARS Fondation de France, CSAPA, MDA….
Calendrier prévisionnel	Dès la mise en place du CLS2 / CTG en 2019 et sur toute sa période
Indicateurs de suivi	Mise en place effective du programme annuel de prévention : nombre d'actions de prévention mises en place, types d'intervention, Nombre et profil des bénéficiaires, satisfaction des bénéficiaires, nombre d'opérateurs impliqués
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever….	- Difficultés de mobilisation des parents (travaillant en horaires décalés, etc.) - Nécessité d'une communication plus large sur le REAAP (son rôle, les actions concrètes développées,…) - Veiller au développement de la mutualisation des actions. - Importance de la pérennisation des actions.

ACTION N°14 : Formation et sensibilisation des acteurs de la jeunesse sur les stratégies de prévention des addictions et plus largement des conduites à risques, en lien avec le développement des compétences psychosociales.	
Axe stratégique 2 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES ENFANTS ET DES JEUNES AINSI QUE LE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :** **AXE STRATEGIQUE 4 : RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION AINSI QUE LES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTÉ**
Objectif 2.2. : Développer la prévention auprès des adolescents et des jeunes pour favoriser leur autonomie et leurs parcours éducatifs	
Objectifs opérationnels	- Proposer des formations ouvertes aux acteurs du territoire sur la thématique de prévention auprès des jeunes - Développer le repérage pour mieux orienter les jeunes
Rappel des constats/ Contexte	Des actions de prévention à destination des enfants, adolescents, jeunes adultes peinent à se mettre en place ou restent trop ponctuelles pour être efficaces. Les relais et partenariats entre les acteurs territoriaux sont à construire pour tenter de pérenniser les reconductions d'actions et potentialiser leurs effets.
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	PRS Pays de La Loire 2018-2022 Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2018-2022 CAF Vendée Projet territorial de Santé mentale 2018-2022 Convention ARS – Education Nationale
Modalités d'actions	Organiser une journée – matinée de sensibilisation à destination des acteurs de la jeunesse du territoire sur les stratégies (et leur efficacité) de prévention des addictions avec et sans substances et les conduites à risque pour pouvoir proposer des actions d'information-formation à l'école, au collège et en « ville » autour des addictions et plus largement des conduites à risques (ciné – débat, café- débat, ateliers,..), renforcer le partenariat entre les consultations jeunes consommateurs et les établissements scolaires. NB : cette action s'inscrit dans le programme de prévention global décliné par publics qui sera piloté par le Comité local de prévention (Cf. Fiches action n°25 et n°26).
Population cible	Acteurs au contact des jeunes : Animateurs des accueils de loisirs, CPE, surveillants (éducation nationale), responsables des foyers de jeunes, PJJ, …
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie

Porteur(s) de l'action	IREPS, CSAPA La métairie, CCPLC Coordinateur PTSM Centre Hospitalier Georges Mazurelle
Coordinateur référent	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé Coordinateur Enfance Jeunesse
Action existante à renforcer / action nouvelle	Action nouvelle
Partenariats / **Acteurs à mobiliser**	Associations concernées œuvrant auprès de ce public, Ecoles, Mission locale, MDA, CAF, PASEO, REAAP, RAMIPE, Familles rurales, Foyers des jeunes, Avenir Jeunes, Mission Locale, Préfecture (pour la sécurité routière …), service addictologie du CH des Collines Vendéennes …
Moyens mobilisables/ **Sources de financement potentielles**	ARS : appel à projet Prévention, Préfecture, DDCS : appel à projets vie associative Fondation de France,
Calendrier prévisionnel	Montage du dossier en 2020, réalisation de la journée 2020-2021 Action à coordonner avec le comité local de Prévention
Indicateurs de suivi	Mise en œuvre de ce temps de formation Nombre de professionnels sensibilisés / formés
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever….	Bien associer l'ensemble des acteurs et notamment des collèges, Veiller à l'accompagnement des foyers de jeunes pour le montage de projets

ACTION 15 : Promotion du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents- REAAP	
Axe stratégique 2 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES ENFANTS ET DES JEUNES AINSI QUE LE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :**
Objectif 2.3. : Renforcer le soutien à la parentalité	
Objectifs opérationnels	Ouvrir le REAAP plus largement en termes de participation des acteurs (parents, RAMIPE, Familles Rurales, accueils de loisirs, crèches, associations sportives et culturelles, professionnels médicaux, libéraux etc.) Préciser le rôle et le fonctionnement du REAAP afin qu'il soit connu et reconnu sur le territoire ; Rendre l'intitulé « REAAP » plus explicite, notamment sur ses fonctions de soutien à la parentalité.
Rappel des constats/ Contexte	Le diagnostic du territoire met en évidence : un taux de natalité bas, une capacité d'accueil des enfants satisfaisant et une forte scolarisation. Certains indicateurs démographiques et socio-économiques sont plutôt défavorables pour le territoire, comparativement au département et à la région. Dans ce contexte, le Réseau gagnerait à être mieux identifié, à développer le partenariat pour que ses actions mobilisent plus de public.
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	Lien avec le projet éducatif communautaire : Ecriture d'un volet « parentalité » avec les acteurs volontaires désignés dans le cadre du REAAP. Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2018-2022 CAF Vendée Schéma Départemental des Services aux Familles 2016-2020
Modalités d'actions	- Organiser au minimum 3 rencontres avec les partenaires par an ; - Faire vivre l'actualité des acteurs du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnent des parents sur le site internet « Etre parent 85 », Flyer REAAP de la CAF personnalisé, Newsletter et annuaire de la communauté de communes. - Favoriser la participation des parents et des professionnels dans le REAAP - Proposer une information sur des temps de réunions existantes type AG, réunions de rentrée, etc.

	- Prévoir un temps d'information des acteurs locaux (professionnels, élus, mairies) - Intégrer le collectif parentalité dans le REAAP - Favoriser la participation des parents et des professionnels dans le REAAP - Organisation de groupes de paroles pour les parents en ciblant en amont leurs besoins, portés en collaboration avec des partenaires. - Impulsion de groupes de travail thématiques : « prévention santé », « famille-école », « petite enfance »
Population cible	Les parents et acteurs en contact avec les parents
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	CAF Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Coordinateur référent	Coordinateur Enfance Jeunesse en lien avec la Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé (à déterminer au sein de la CCPLC)
Action existante à renforcer / action nouvelle	Action existante à renforcer
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Les structures d'accueil enfance jeunesse, établissements scolaires, MDSF, Collectif Parentalité, MDA, CMP, RAMIPE, Familles Rurales, ADPEP 85.
Moyens mobilisables/ **Sources de financement potentielles**	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie CAF Familles Rurales Site « Etreparent85 » ARS
Calendrier prévisionnel	Poursuite de l'existant à partir de 2019 et renforcement
Indicateurs de suivi	- Nombre d'actions de communication sur le REAAP - Nombre de réunions du REAAP - Nombre de projets mis en place - Nombre d'acteurs impliqués
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever….	- Impulser une dynamique de réflexion pour le REAAP et de porteur d'actions - Vigilance vis-à-vis de la circulation des informations et aux thèmes choisis - Etre informé des AG et des réunions de parents pour s'y intégrer. - Vigilance sur les limites du REAAP : dynamique de réflexion et non porteurs d'actions

ACTION 16 : Création de lieux d'accueil parents-enfants (LAEP) pour les 0-3 ans et les 4-10 ans	
Axe stratégique 2 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES ENFANTS ET DES JEUNES AINSI QUE LE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :**
Objectif 2.3. : Renforcer le soutien à la parentalité	
Objectifs opérationnels	Créer des lieux d'accueil parents-enfants (LAEP) pour les 0-3 ans et les 4-10 ans.
Rappel des constats/ Contexte	Le diagnostic du territoire met en évidence : un taux de natalité bas, une capacité d'accueil des enfants satisfaisant et une forte scolarisation. Certains indicateurs démographiques et socio-économiques sont plutôt défavorables pour le territoire, comparativement au département et à la région. Le manque de lieux d'échanges associant les parents et enfants est relaté.
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2018-2022 CAF Vendée Schéma départemental des services aux familles 2016-2020
Modalités d'actions	Création de temps de rencontres itinérantes avec la présence de 2 accueillantes Lieux itinérants : structures petite enfance, salles municipales, bibliothèques, accueil de loisirs.
Population cible	Parents et leurs enfants (0-3 ans et 4-10 ans)
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie ou Association existante
Coordinateur référent	Coordinateur Enfance Jeunesse
Action existante à renforcer / action nouvelle	Action nouvelle
Partenariats / Acteurs à mobiliser	RAMIPE, les structures d'accueil petite enfance, enfance jeunesse, les établissements scolaires, CCAS, communes, associations sportives, Vendéthèque, bibliothèques, lien avec EVS, REAAP, l'ADPEP 85 ……

Moyens mobilisables/ **Sources de financement potentielles**	CAF pour les 0-3 ans : Prestation de service plafonnée à 24.12€, soit 30% du coût du service plafonné à 80.40€/ heure de fonctionnement. Ce service peut à ce jour avoir des financements complémentaires. Projets CAF pour les 4-10 ans Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie Accueils de loisirs RAMIPE (mutualisation du matériel, jeux, …)
Calendrier prévisionnel	Premier trimestre 2020 (retour de l'appel à projet) pour une mise en place en septembre 2020
Indicateurs de suivi	Mise en place effective des lieux d'accueil parents-enfants (LAEP) pour les 0-3 ans et les 4-10 ans Fréquentation (nombre de parents et d'enfants)
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever….	- Disponibilité des locaux dans les communes - Pour les enfants (4-10) : vigilance sur les créneaux horaires proposés (hors temps scolaires) et les lieux (les accueils de loisirs). - Mobilité des parents

ACTION N° 17 : Développement d'actions de prévention santé à destination des personnes en situation de handicap et/ou âgées	
Axe stratégique 3 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGÉES	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :** **AXE STRATEGIQUE 4 : RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION AINSI QUE LES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTÉ**
Objectif 3.1. : Développer la prévention de la perte d'autonomie et renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap	
Objectifs opérationnels	- Recenser les actions de prévention et des structures ressources du territoire pour dresser un état des lieux de l'existant - Faciliter l'accès aux actions existantes sur le territoire au plus grand nombre de personnes âgées ou en situation de handicap et notamment pour celles résidant à leur domicile - Favoriser le lien social
Rappel des constats/ Contexte	La population du Pays de La Châtaigneraie est vieillissante. Plus d'un quart de la population vit seule dans ce territoire à dominante rurale et dans un contexte de précarité plus marquée que sur le reste du département. La population allocataire adulte handicapée est relativement importante sur le territoire qui propose plusieurs modalités d'hébergement.
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	- PRS Pays de la Loire 2018-2022 - Programme régional à l'accès la prévention et aux soins 2018-2022 – ARS Pays de La Loire - Schéma départemental de l'Autonomie Vendée 2019-2023 (en cours d'élaboration) - Conférence des financeurs - Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2018-2022 CAF Vendée - Schéma Départemental des Services aux Familles 2016-2020
Modalités d'actions	- Recensement des actions de prévention existantes (proposées par IREPS, association Valentin Haüy pour les personnes malvoyantes, Association France Diabète, Siel Bleu, …) - Coordonner les actions de lien social impulsées par le collectif d'animateurs d'établissements : la semaine bleue - Identification des lieux ressources d'accès aux informations et à la prévention. Ce travail devra s'articuler avec l'annuaire santé et social qui sera mis à jour. - Constitution d'un programme pluri-partenarial d'actions de prévention structuré autour des actions existantes et d'actions nouvelles : groupe de paroles aidants-aidés en lien avec psychologues, ateliers collectifs de prévention-sensibilisation avec professionnels de santé comme orthophoniste, ateliers nutrition, mémoire, vitalité…

	NB : ce programme de prévention et de promotion de la santé en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap fera partie intégrante du programme de prévention global décliné par publics qui sera piloté par le Comité local de prévention (Cf. Fiche action n°26). Le sport et l'APA constituent des thématiques importantes pour ces deux publics. - Implication / relais de ces actions dans le cadre de l'Ecole des seniors (CIAS), l'Université du temps libre (Familles rurales) - Formation des relais (professionnels, entourage) pour mieux communiquer et sensibiliser aux problématiques et réalités de la perte d'autonomie et du handicap
Population cible	Personnes âgées et en situation de handicap
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	CIAS, CCPLC, Familles rurales, association Valentin Haüy, SIEL, Association France Diabète, IREPS, MDPH, Action Handicap, UNAFAM, GEM, GASB (Groupe associatif Siel Bleu), MDSF, professionnels de santé libéraux, France Alzheimer Vendée, Groupement des Parkinsoniens, ASALEE, ACORPS, EPGV.
Coordinateur référent	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé
Action existante à renforcer / action nouvelle	Action existante à renforcer
Partenariats / **Acteurs à mobiliser**	Associations intervenant auprès de ce public, Conseil départemental, MAIA, Assurance maladie, Mutuelles, IREPS, MSA, Familles Rurales, Groupe Mémoire, professionnels de santé, Groupe Hospitalier des Collines Vendéennes.
Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles	ARS, Conférence des financeurs, CPAM, Conférence des financeurs, AGIRC ARRCO, MSA, CARSAT, Malakoff-Médéric…
Calendrier prévisionnel	2019 : Organisation d'une première réunion avec les porteurs 2020 : poursuite de la mise en place des actions
Indicateurs de suivi	- Réalisation de l'état des lieux des actions préexistantes et des structures ressources - Elaboration d'un programme d'actions de prévention pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap : nombre et profil des bénéficiaires, types d'interventions réalisées, satisfaction des bénéficiaires, nombre d'opérateurs impliqués - Mise en place des formations en direction des acteurs et de l'entourage des personnes âgées et des personnes en situation de handicap : nombre de personnes formées, satisfaction des bénéficiaires
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever….	Problématique des vecteurs de communication pour que la personne concernée soit directement destinataire de l'information.

ACTION N° 18 : Ouverture des actions de prévention et des animations des EHPAD, etc. aux personnes non résidentes en structure	
Axe stratégique 3 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGÉES	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :** **AXE STRATEGIQUE 4 : RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION AINSI QUE LES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTÉ**
Objectif 3.1. : Développer la prévention de la perte d'autonomie et renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap	
Objectifs opérationnels	- Réduire l'isolement des personnes âgées à domicile - Accompagner les aidants - Créer des passerelles entre les structures et le domicile - Faciliter l'accès aux transports pour les personnes à mobilité réduite à domicile
Rappel des constats/ Contexte	La population du Pays de La Châtaigneraie est vieillissante. Plus d'un quart de la population vit seule dans ce territoire à dominante rurale et dans un contexte de précarité plus marquée que sur le reste du département.
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	PRS Pays de la Loire 2018-2022 Programme régional à l'accès la prévention et aux soins 2018-2022 – ARS Pays de La Loire Conférence des financeurs Schéma départemental de l'autonomie – Vendée (2019 en cours d'élaboration)
Modalités d'actions	- Recenser les lieux d'activité et leur possibilité d'ouverture aux personnes âgées à domicile. - Favoriser la mobilité des personnes à mobilité réduite et non résidentes en structure vers les lieux d'activité - Repérer les personnes âgées isolées et /ou à mobilité réduite et leurs aidants pour mieux les informer des activités proposées - « Elargir » l'accueil de jour - Engager une réflexion pour un achat ou une mutualisation des moyens de transport adaptés pour les personnes à mobilité réduite à domicile - Proposer une informatique adaptée pour les personnes âgées et /ou en situation de handicap utilisant les nouvelles technologies en mettant en relation les différents acteurs via la Maison France Service - Travailler avec la MDPH la limite de prise en compte du handicap à 60 ans, et les possibilités d'accompagnement des personnes à domicile

Population cible	Personnes âgées à domicile, isolées et/ou à mobilité réduite, et/ou en situation de handicap
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	CIAS, Familles rurales, structures d'hébergement des personnes âgées, Maison France Service
Coordinateur référent	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé
Action existante à renforcer / action nouvelle	Action nouvelle
Partenariats / **Acteurs à mobiliser**	Communes, association transport solidaire, ARS, MDSF, conseil départemental...
Moyens mobilisables/ **Sources de financement potentielles**	Communauté de communes, Conférence des financeurs, Conseil départemental, MDSF, ARS
Calendrier prévisionnel	Démarrage dès la mise en place du contrat CLS / CTG
Indicateurs de suivi	Proportion de personnes âgées isolées ou à mobilité réduite vivant à leur domicile informées et participantes aux actions proposées. Evolution du nombre de places en accueil de jour et de leur occupation.
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever….	Portage de l'action à définir plus précisément avec les interlocuteurs

ACTION N° 19 : Développement de l'accès à l'information et de la communication sur la question du handicap en direction des familles concernées et du grand public	
Axe stratégique 3 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGÉES	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :** **AXE STRATEGIQUE 1 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS, AUX INFORMATIONS ET À UNE OFFRE DE SANTÉ DE QUALITÉ**
Objectif 3.1. : Développer la prévention de la perte d'autonomie et renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap	
Objectifs opérationnels	- Améliorer la communication et l'accès aux informations pour les personnes en situation de handicap et de leur entourage - Développer la sensibilisation du grand public à la question du handicap - Favoriser l'insertion professionnelle et sociale
Rappel des constats/ Contexte	Selon le diagnostic santé-social, le taux de bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie de l'AAH est de 3,3% pour la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie et de 2,4% en 2017. Les acteurs locaux ont fait part du manque d'un lieu d'écoute et de communication auprès des familles de jeunes en situation de handicap. Ils relèvent un manque d'informations auprès du grand public et notamment des enfants sur le sujet du handicap.
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	- Schéma départemental de l'autonomie – Vendée 2019-2023 (en cours d'élaboration) - Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2018-2022 CAF Vendée - Schéma Départemental des Services aux Familles 2016-2020
Modalités d'actions	- Développer l'information en direction des personnes en situation de handicap, en facilitant l'accès au numérique notamment - Désigner un référent de proximité pour les personnes en situation de handicap et leur entourage, relais d'informations et d'orientation pour les personnes en situation de handicap et leur entourage - Mettre en place des actions de sensibilisation sur la question du handicap auprès des enfants dans les écoles, des adolescents et des adultes, des professionnels, etc. pour soutenir l'inclusion scolaire. - Investissement de la société civile sur la perception du handicap et urbanisme : adaptation des logements, services, commerces, accès aux personnes à mobilité réduite - Valorisation des personnes ayant un handicap dans les actions des associations

Population cible	- Personnes en situation de handicap - Enfants - Acteurs locaux concernés par le handicap
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Coordinateur référent	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé Coordinateur Enfance Jeunesse
Action existante à renforcer / action nouvelle	Action nouvelle
Partenariats / Acteurs à mobiliser	Maison France Service, MDSF, CAF, Education nationale, MDPH, CAMSP (Centres d'Action Médico-Sociale Précoce), ADAPEI-ARIA, CCAS, Communauté de communes, associations d'usagers, … Structures d'accueils : accueils de loisirs, Maisons de l'enfance, Ram… Faire le lien avec l'association « Loisirs Pluriels » Professionnels de santé Equipe mobile de médicalisation EMM, associations sportives, CMP enfant, SESSAD, Maison des Adolescents, Service de la vie périscolaire, APF, UNAFAM Associations d'insertion : CEIDRE, SEVE, ATOUT LINGE
Moyens mobilisables/ **Sources de financement potentielles**	Education nationale, CAF Accueil de Loisirs, RAMIPE, associations sportives
Calendrier prévisionnel	Le plus tôt possible
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions de sensibilisation
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever….	Penser la sensibilisation au handicap quel que soit l'âge

ACTION N° 20 : Mise en place d'un dispositif de repérage et de suivi de la fragilité des personnes à domicile	
Axe stratégique 3 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGÉES	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :** **AXE STRATEGIQUE 1 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS, AUX INFORMATIONS ET À UNE OFFRE DE SANTÉ DE QUALITÉ**
Objectif 3.2. : Développer l'accompagnement coordonné des parcours de vie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées et de leur entourage	
Objectifs opérationnels	- Mieux repérer la fragilité des personnes vulnérables pour les accompagner dans leurs démarches (évaluation, préconisations, informations sur les dispositifs existants, …). - Simplifier les démarches administratives pour les personnes et leur entourage - Mettre en place un accompagnement coordonné de la personne et de ses proches par le biais d'un réseau d'acteurs médico-social.
Rappel des constats/ Contexte	Le constat est celui d'une population vieillissante, se caractérisant par un fort indice de vieillissement. Un taux d'équipement EHPAD est important mais plus faible pour les autres équipements non EHPAD (SSIAD et SPASAD). Les acteurs locaux pointent certaines difficultés : - Un manque de services d'aide à domicile - Un manque de personnel dans les structures pour personnes âgées - La « disparition » du CLIC qui a coupé les relations entre les professionnels de santé et les services sociaux - L'isolement des personnes âgées en milieu rural, rendant complexe le maintien à domicile - Des difficultés d'inscription des personnes âgées en maison de retraite et EHPAD à partir de la plateforme Via Trajectoire Le diagnostic santé social du territoire montre que certains indicateurs socio-économiques sont défavorables. Les acteurs locaux soulignent la problématique majeure de l'isolement sur la Communauté de Communes et de la nécessité d'accompagner individuellement les personnes souhaitant rester à domicile.
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	- Projet Régional de Santé Pays de la Loire 2018-2022 - Schéma départemental de l'autonomie – Vendée 2019-2023 (en cours d'élaboration) - Programme régional à l'accès la prévention et aux soins 2018-2022 – ARS Pays de La Loire

	- Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2018-2022 CAF Vendée
Modalités d'actions	Favoriser le développement du service autonomie (CD 85) sur le territoire : - Mettre en place un accueil élargi pour les informations et orientations à destination des personnes âgées et de leur entourage. - S'appuyer sur le répertoire des dispositifs, des solutions de prise en charge, Carte A'DOM, etc., réalisés par la MAIA permettant aussi une meilleure connaissance de l'existant et du « Qui fait quoi ». - Constituer un réseau coordonné d'acteurs médico-sociaux pour les échanges et la coordination et la prise en charge. Et : - Mettre en place des formations pour les acteurs du domicile au repérage de la fragilité - Mettre en place des outils partagés entre les acteurs pour le repérage de la fragilité - Travailler un processus d'orientation vers le service Autonomie du département en lien avec la MAIA dans le cadre d'un comité d'orientation et de suivi pour les situations complexes. - Identifier un ou des professionnel(s) de santé référent(s) de parcours lors de situations complexes (à définir collectivement). En informer les partenaires et acteurs de la prise en charge. - Diffuser à l'attention des professionnels de santé du 1er recours, des outils ou de supports d'information sur les structures, dispositifs ou actions existants sur le territoire concernant les personnes âgées et personnes ayant un handicap (par exemple, 2 outils « via trajectoire » PA/PH , …) - Déployer une Equipe d'Appui en Adaptation et Réadaptation (EqAAR) ergothérapeute, psychologue, diététiciennes) sur le territoire. Ce dispositif porté par l'USAMAD intervient sur la prévention et la gestion des risques en milieu de vie afin d'assurer le maintien à domicile, de prévenir les hospitalisations ou de préparer le retour à domicile suite à l'hospitalisation"
Population cible	Personnes âgées de plus de 60 ans à domicile, en perte d'autonomie et vivant à leur domicile et leurs proches Personnes en situation de handicap
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	Conseil départemental MDSF, Service Autonomie – Unité médicosociale du service départemental de l'Autonomie Groupe hospitalier des Collines vendéennes UDAMAD - porteur du dispositif EqAAR sur le territoire
Coordinateur référent	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé
Action existante à renforcer / action nouvelle	Action nouvelle

Partenariats / **Acteurs à mobiliser**	Communauté de communes, Maison France Service, CCAS, ARS, Conseil Départemental (MDPH, MAIA, …), professionnels de santé libéraux, CAF, structures du handicap, UDAMAD, ADMR, EMM, SAVS, NEMMO, équipe mobile gérontopsychiatrique, EqAAR, etc.
Moyens mobilisables/ **Sources de financement potentielles**	Conseil départemental, USAMAD ARS et Groupe hospitalier des Collines vendéennes
Calendrier prévisionnel	Service Autonomie mise en place fin 2019 Suivant l'évolution du Service Autonomie et de l'équipe EqAAR
Indicateurs de suivi	Mise en place des formations, nombre de professionnels du 1er recours participants Diffusion des outils et supports Evaluation du processus d'orientation vers le Service Autonomie et les professionnels des services à domicile (SAAD et SSIAD) Nombre de réunions avec les acteurs médicosociaux et nombre de participants et leur profession Nombre de personnes de plus de 60 ans ayant bénéficié d'une intervention
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever….	Suivre l'évolution des missions des MAIA

ACTION N°21 : Mieux accompagner les personnes handicapées adultes en sollicitant les interventions des équipes mobiles sur le territoire	
Axe stratégique 3 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGÉES	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :** **AXE STRATEGIQUE 1 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS, AUX INFORMATIONS ET À UNE OFFRE DE SANTÉ DE QUALITÉ**
Objectif 3.2. : Développer l'accompagnement coordonné des parcours de vie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées et de leur entourage	
Objectifs opérationnels	- Assurer un meilleur suivi de l'état de santé des personnes en situation de handicap et vieillissantes. - Eviter des hospitalisations en proposant des interventions sur le lieu de vie.
Rappel des constats/ Contexte	Le territoire est marqué par un vieillissement de la population et par un taux d'allocataires adultes handicapés en augmentation. Le taux d'équipements en structures d'accueil pour les personnes en situation de handicap est plutôt correct. Les acteurs locaux pointent la nécessité de répondre aux différents besoins de santé, liés à l'avancée en âge des personnes en situation de handicap.
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	- Projet Régional de Santé Pays de la Loire 2018-2022 - Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2018-2022 CAF Vendée - Schéma départemental de l'autonomie – Vendée 2019-2023 (en cours d'élaboration)
Modalités d'actions	- Favoriser les interventions de l'équipe mobile de médicalisation (EMM) auprès des personnes, de leurs aidants ou des professionnels et structures locaux. L'Equipe Mobile de Médicalisation s'adresse aux personnes en situation de handicap, à partir de 45 ans, dont les besoins en soins nécessitent la mise en œuvre d'un plan de soins coordonné. Les missions de l'EMM sont : • L'évaluation des besoins en matière de santé des personnes en situation de handicap et vieillissantes. • La coordination des interventions soignantes dans le cadre d'un projet de soins en lien étroit avec le projet personnalisé et la continuité des soins. • La prévention, la sensibilisation et l'éducation à la santé des résidents et de leurs accompagnants. • La diffusion de l'expertise en matière de santé.
Population cible	Personnes en situation de handicap vieillissantes accompagnées par un Foyer de Vie, un EHPAD (établissement pour personnes

	âgées), ou un SAVS, dès lors qu'elles bénéficient d'une notification
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	Groupe hospitalier des Collines vendéennes
Coordinateur référent	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé
Action existante à renforcer / action nouvelle	Action nouvelle
Partenariats / **Acteurs à mobiliser**	- L'ADMR : SSIAD (Service de Soins à Domicile), CSI (Centre de Santé Infirmier), Aide à domicile - L'HAD : Hospitalisation à Domicile pour la permanence des soins et notamment l'astreinte téléphonique des soirées et week-end - Les professionnels de santé prestataires extérieurs : Médecin généraliste, médecin spécialiste, ergo, kiné, infirmière libérale... - Foyers de vie SAVS - Service d'Accompagnement à la Vie Sociale EHPA - Etablissements d'Hébergements pour Personnes Agées PUV - Petites Unités de Vie pour personnes âgées - Équipe mobile de soins palliatifs, le secteur de la psychiatrie, l'équipe mobile de géronto-psychologie, équipe mobile NEMMO…. - ARS
Moyens mobilisables/ **Sources de financement potentielles**	ARS, Moyens de l'équipe mobile de médicalisation
Calendrier prévisionnel	Action débutée en 2019
Indicateurs de suivi	Suivi du nombre de personnes de la file active et son évolution Suivi du nombre d'actes, évolution des délais d'attente des interventions de l'EMM
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever…	Veiller à la bonne articulation entre les différents services et leurs activités propres

ACTION N° 22 : Mise en place de solutions de répit pour les aidants	
Axe stratégique 3 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGÉES	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :** **AXE STRATEGIQUE 1 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS, AUX INFORMATIONS ET À UNE OFFRE DE SANTÉ DE QUALITÉ**
Objectif 3.2. : Développer l'accompagnement coordonné des parcours de vie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées et de leur entourage	
Objectifs opérationnels	- Apporter des solutions de répit pour les aidants du territoire
Rappel des constats/ Contexte	Le besoin de soutenir les aidants est un point mis en avant lors du diagnostic. Il existe peu de réponses sur le territoire.
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	Projet Régional de Santé Pays de la Loire 2018-2022
Modalités d'actions	- Etudier la faisabilité de développer une offre diversifiée et coordonnée de répit et d'accompagnement des aidants (information et soutien ; libérer du temps aux aidants, organisation de rencontres…) sur le territoire. - Réfléchir aux façons d'informer les aidants sur l'offre existante
Population cible	Aidants des personnes en perte d'autonomie
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	ADMR – Familles rurales - Action Handicap
Coordinateur référent	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé
Action existante à renforcer / action nouvelle	Action nouvelle
Partenariats / **Acteurs à mobiliser**	ARS, Conseil départemental, MAIA, CPAM, Communautés de communes (Pouzauges- Pays de la Châtaigneraie), MDPH, EHPAD, MARPA, MSA, CAF, les structures d'accueil enfance-jeunesse, ADPEP 85, groupe hospitalier les Collines vendéennes, ….
Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles	Communautés de communes CAF MDSF ARS

Calendrier prévisionnel	Sur les 2 années à venir (2020-2021)
Indicateurs de suivi	Mise en place d'un groupe de travail pour mener cette réflexion Premier temps d'identification du nombre d'aidants
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever…	

ACTION N° 23 : Développer des solutions d'hébergement adaptées et alternatives et améliorer le maintien à domicile pour les différentes situations des personnes en situation de handicap et des personnes âgées	
Axe stratégique 3 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGÉES	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :**
Objectif 3.3. : Développer des solutions d'hébergement alternatives favorisant l'animation de la vie sociale	
Objectifs opérationnels	- Développer une offre diversifiée d'hébergements alternatifs (autonomes, adaptés, accompagnés) pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap - Contribuer à développer la vie sociale des personnes, en lien avec l'habitat - Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap
Rappel des constats/ Contexte	Le diagnostic santé-social du territoire met en exergue un vieillissement de la population. Ce constat a amené les acteurs à réfléchir à la nécessité de pouvoir offrir aux personnes des solutions d'hébergements qui puissent répondre à leurs besoins et à leur situation. La question de l'isolement est une problématique importante pour le territoire.
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	- Projet Régional de Santé Pays de la Loire 2018-2022 - Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2018-2022 CAF Vendée - Schéma départemental de l'Autonomie Vendée 2019-2023 (en cours d'élaboration) - PLUI - Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)
Modalités d'actions	Etudier les besoins et la faisabilité de développer : - Des logements regroupés en petites unités de vie pour les centres bourgs, pour les personnes de plus de 60 ans permettant de mutualiser des services communs (repas...), des aides ou interventions de professionnels de santé ou médico-sociaux et favoriser l'animation de la vie sociale. - Le nombre de familles d'accueil pour les personnes âgées en fonction des besoins - Des alternatives à la MARPA et à la maison de retraite pour les personnes âgées (colocation avec mixité, etc.) et celles en fin de vie. - Des logements intergénérationnels, projet ADILE. - Des solutions d'hébergement temporaire, rapidement disponibles (accueil de jour, de nuit, hébergement temporaire…) - Développer des solutions de co-hébergement comme l'accueil

	par une personne âgée d'apprentis en recherche de logement temporaire contre un loyer modéré et des aides au quotidien (type courses, etc.)
Population cible	Personnes âgées Personnes en situation de handicap
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie, Conseil départemental, ARS
Coordinateur référent	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé
Action existante à renforcer / action nouvelle	Action nouvelle
Partenariats / **Acteurs à mobiliser**	Conseil départemental, bailleurs sociaux, Habitat Humanisme, ARS, MDPH, MAIA, CAF, EHPAD, CIAS, DDCS, bailleurs sociaux, UDAF, Habitat Secteur associatif, Fédération des agences, Mandataires judiciaires à la protection des majeurs (associations et privés), ADAPEI-ARIA, professionnels de santé, services à domicile, bailleurs sociaux, MARPA, Groupe hospitalier des Collines Vendéennes, ADILE, etc.
Moyens mobilisables/ **Sources de financement potentielles**	Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie, Conseil départemental, ARS, Mutuelles
Calendrier prévisionnel	Réalisation des études à partir de 2020
Indicateurs de suivi	- Nombre de rencontres inter-partenariales, nombre de partenaires impliqués - Réalisation des études de besoin et de faisabilité
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever….	

ACTION N° 24 : Poursuite de la mise en place d'un forum santé / médicosocial/ social	
Axe stratégique 4 : RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION AINSI QUE LES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTÉ	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :** **AXE STRATEGIQUE 1 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS, AUX INFORMATIONS ET À UNE OFFRE DE SANTÉ DE QUALITÉ**
Objectif 4.1. : Développer une culture commune sur les enjeux de santé publique, la promotion de la santé et la prévention auprès du grand public et des acteurs locaux du territoire	
Objectifs opérationnels	Promouvoir des temps d'information sur les thématiques de santé et les thématiques enfance jeunesse et famille
Rappel des constats/ Contexte	Une action mise en œuvre lors du 1er CLS et jugée à poursuivre pour satisfaire le besoin renouvelé de meilleure connaissance des dispositifs et des structures du domaine sanitaire, médicosocial et social.
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	Programme régional de santé Pays de la Loire 2018-2022 Contrat pluri annuel d'objectifs et de gestion 2019-2022 CAF Vendée
Modalités d'actions	Organisation du forum qui réunit les acteurs sanitaires, médicosociaux et sociaux du territoire et également les institutions pour les questions d'accès aux droits. Le forum est organisé sur une journée et propose des stands thématiques (dont vie sexuelle et affective, addictions, santé mentale, santé environnement, nutrition, accès aux droits, …). Une attention particulière sera portée aux thématiques en lien avec le changement climatique (sensibilisation aux tiques, allergènes, canicule, …).
Population cible	Population générale
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Coordinateur référent	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé Coordinateur Enfance Jeunesse
Action existante à renforcer / action nouvelle	Action existante à renforcer
Partenariats / **Acteurs à mobiliser**	Ensemble des acteurs de santé et du social, Maison France Service, caisses d'assurance maladie, CAF, associations du territoire, médecine scolaire, IREPS, maison des adolescents, association de parents d'élèves, sapeurs-pompiers, Centre de dépistage des cancers -AUDACE, EHPAD, CLCV85,

	établissements scolaires, gendarmerie…
Moyens mobilisables/ **Sources de financement potentielles**	Mise à disposition d'une salle par la Communauté de Communes Mise à disposition de personnel par les institutions et associations
Calendrier prévisionnel	Mise en place tous les 2 ans ; le prochain prévu sera en fin d'année 2020 ou début 2021
Indicateurs de suivi	- Nombre de stands et thématiques - Nombre de structures participantes - Nombre de visiteurs et leurs profils
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever….	- Importance de garder la continuité avec les partenaires du travail réalisé en 2019.

ACTION N°25 : Mise en place de formations pluriprofessionnelles en prévention pour développer les compétences des professionnels locaux et leur pouvoir d'agir sur les thématiques santé -social	
Axe stratégique 4 : RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION AINSI QUE LES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTÉ	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :** **AXE STRATEGIQUE 1 : AMÉLIORER L'ACCÈS À UNE OFFRE DE SANTÉ DE QUALITÉ, AUX DROITS ET AUX INFORMATIONS** **AXE STRATEGIQUE 2 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES ENFANTS ET DES JEUNES AINSI QUE LE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ** **AXE STRATEGIQUE 3 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES PERSONNES AGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**
Objectif 4.1. : Développer une culture commune sur les enjeux de santé publique, la promotion de la santé et la prévention auprès du grand public et des acteurs locaux du territoire	
Objectifs opérationnels	- Améliorer le repérage des conduites à risque - Développer l'interconnaissance des acteurs pour un meilleur partenariat
Rappel des constats/ Contexte	Une demande des acteurs de mise en relation et de mieux travailler ensemble face à des problématiques qui engagent des responsabilités intersectorielles
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	Convention départementale ARS- Mission locale Protocole départemental sur les violences faites aux femmes
Modalités d'actions	- Initier des formations communes à des acteurs du territoire de différents secteurs sur des problématiques telles que les addictions, les violences, la prévention du suicide - Mieux prévenir, anticiper et interagir face à ces situations - Avoir des apports communs pour travailler ensemble sur les thématiques NB : cette action s'inscrit dans le programme de prévention global décliné par publics qui sera piloté par le Comité local de prévention (Cf. Fiche action n°26).
Population cible	Acteurs du territoire concernés : professionnels de santé, gendarmerie, aides à domicile, associations, professionnels de l'éducation…
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie

Porteur(s) de l'action	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie et un comité local de Prévention qui détermine la thématique et le public visé ainsi que les porteurs spécifiques
Coordinateur référent	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé
Action existante à renforcer / action nouvelle	Action nouvelle
Partenariats / Acteurs à mobiliser	IREPS, Maison France Service, Conseil départemental, Assurance Maladie, ARS, CAF, gendarmerie, CSAPA, CMP, établissements scolaires, associations sportives, Centre hospitalier Mazurelle, Préfecture, professionnels de santé, gendarmerie …
Moyens mobilisables/ Sources de financement potentielles	Experts mobilisables : Infirmière ASALEE, Service de la préfecture : Projet FIPD de formation et lutte contre les violences, Prévention du suicide (Groupe d'entraide mutuelle – GEM, Centre hospitalier Mazurelle),… Mise à disposition de salles par la Communauté de communes
Calendrier prévisionnel	Une formation annuelle dès que possible
Indicateurs de suivi	Formations, thématiques, nombre et type de participants Evaluation de la formation
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever….	Disponibilité des différents acteurs

ACTION N° 26 : Mise en place d'un Comité local de prévention	
Axe stratégique 4 : RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION AINSI QUE LES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTÉ	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :** **AXE STRATEGIQUE 2 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES ENFANTS ET DES JEUNES AINSI QUE LE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ** **AXE STRATEGIQUE 3 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGÉES**
Objectif 4.2. Mettre en œuvre des actions de prévention ciblées auprès de publics jugés prioritaires, pour favoriser les comportements favorables à la santé	
Objectifs opérationnels	Promouvoir des comportements favorables à la santé à tous les âges de la vie
Rappel des constats/ Contexte	Un environnement associatif dynamique L'expérience du forum santé à prolonger en communiquant sur les actions de prévention proposées localement
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	Projet Régional de Santé Pays de la Loire 2018-2022 Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2018-2022 CAF Vendée Plan Régional Santé Bien Être
Modalités d'actions	- Travail à prévoir sur un calendrier partagé dynamique en fonction des thèmes qui seraient alimentés par les opérateurs - Mise à jour du recensement des actions de santé publique mises en place sur le territoire - Mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention ciblant des problématiques identifiées (addictions, santé sexuelle, violences…) et relais des campagnes nationales de prévention (vaccination, dépistage des cancers, …) en se calant sur les calendriers nationaux. Une attention particulière sera portée aux thématiques en lien avec le changement climatique (sensibilisation aux tiques, allergènes, canicule, …). - NB : nécessité d'intégrer dans ce programme local de prévention et de promotion de la santé, les programmes existants par public faisant l'objet de fiches actions concernant : les enfants n°9, les jeunes n°13, les personnes âgées et en situation de handicap n°17. - Réfléchir une thématique « Fil rouge » déclinée par les différents acteurs auprès de leurs publics respectifs - Organisation des modalités de communication sur les actions de prévention au plus près des habitants et faire connaître les

	structures et associations locales notamment qui portent ces actions - Mise en œuvre d'un programme de formations des acteurs en référence aux deux fiches actions ciblant spécifiquement la jeunesse (n°14) et la population générale (n°25)
Population cible	Population du territoire
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Coordinateur référent	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé
Action existante à renforcer / action nouvelle	Action nouvelle
Partenariats / Acteurs à mobiliser	La liste des acteurs participant au Comité local de prévention n'est pas exhaustive ; et est indicative : IREPS, ARS, MDSF, CAF, REAAP, Assurance Maladie, Mutuelles, associations locales, Entreprises – Club des entrepreneurs, équipe mobile de médicalisation territoriale, RAMIPE, Maison France Service, Centre Fédératif de Prévention et Dépistage, CSAPA, professionnels de santé libéraux, Mission locale, Education Nationale, DDCS-Préfecture, associations d'usagers et de patients, caisses de retraites, CMP, Centre de dépistage des cancers - AUDACE, CLCV85, les services et équipements petite enfance, parentalité, etc.
Moyens mobilisables/ **Sources de financement potentielles**	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie ARS Conseil régional Conseil Départemental DDCS
Calendrier prévisionnel	- 2020 : Mise en place du Comité Local de Prévention et mise en œuvre du programme d'actions
Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions organisées par le Comité Local de Prévention - Nombre d'acteurs participant aux réunions du Comité Local de Prévention - Elaboration d'un programme de prévention - Nombre et types d'actions mises en place - Nombre de bénéficiaires des actions - Satisfaction des bénéficiaires - Réalisation d'un bilan annuel des actions
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever…	- Veiller à ce que dans la rencontre annuelle, il y ait une mise en lumière des actions portées - Ne pas mobiliser tous les partenaires sur toutes les actions - Etude des possibilités de mutualisation des actions entre plusieurs CLS (rôle des coordinateurs) - Association des professionnels à la programmation des actions dans un calendrier

	- Etre vigilant à une bonne communication

ACTION N° 27 : Mise en œuvre d'action d'éducation pour la santé et d'éducation thérapeutique, via l'activité physique et sportive	
Axe stratégique 4 : RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION AINSI QUE LES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTÉ	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :** **AXE STRATEGIQUE 1 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS, AUX INFORMATIONS ET À UNE OFFRE DE SANTÉ DE QUALITÉ**
Objectif 4.2. Mettre en œuvre des actions de prévention ciblées auprès de publics jugés prioritaires, pour favoriser les comportements favorables à la santé	
Objectifs opérationnels	- Promouvoir l'activité physique et sportive à tous les âges en lien avec l'aménagement du territoire - Promouvoir l'activité physique adaptée pour les publics fragilisés
Rappel des constats/ Contexte	L'activité physique et sportive, pratiquée de façon adaptée et modérée est reconnue comme étant source de bien-être et de santé. Les actions permettent de lutter contre la sédentarité, l'isolement, prévenir des risques de pathologies chroniques, maintenir l'autonomie des personnes.
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	- Projet Régional de Santé Pays de la Loire 2018-2022 - Plan régional Santé Bien être 2018-2022 - Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2018-2022 CAF Vendée
Modalités d'actions	- Mise en place d'actions permettant un accompagnement Individualisé à la Pratique sportive (PAIPS) pour les personnes éloignées de la pratique sportive (PA, PH, personnes avec une maladie chronique, personne avec des difficultés sociales…). La personne peut également bénéficier de cet accompagnement dans le cadre de son parcours de soins (rééducation, prescription médicale). - Faire la promotion du Sport sur ordonnance : dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée, le médecin peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient. - Mise en place d'actions de sensibilisation auprès des clubs sportifs locaux (sous la forme de table ronde…) et des professionnels de santé. - Mise en place d'actions de communication sur les programmes et les actions d'éducation thérapeutique du patient existants sur le territoire. Favoriser le développement de nouvelles actions d'ETP. - Organisation d'une semaine sport-santé chaque année avec associations locales et intervenants extérieurs et promouvoir la pratique d'une APS auprès des PSH, l'objectif étant de

	sensibiliser les habitants aux bienfaits et à l'intérêt de la pratique sportive (dans la continuité du dispositif « Terre de jeux » dans le cadre des Jeux Olympiques 2024 en France).
Population cible	Habitants du territoire et notamment les publics fragiles (personnes âgées, publics vulnérables, personnes ayant une pathologie chronique, un handicap, personnes en situation de précarité, ...)
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	CCPLC Direction départementale de la Cohésion sociale Groupe associatif Siel Bleu (GASB) Education Physique et Gymnastique Volontaire (EPGV)
Coordinateur référent	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé Coordinateur Enfance Jeunesse Coordinateur Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Action existante à renforcer / action nouvelle	Action nouvelle
Partenariats / **Acteurs à mobiliser**	CDOS, associations sportives du territoire, professionnels de santé (médecins, infirmières asalée, …), Groupe hospitalier des Collines Vendéennes, ARS, CAF, CPAM, associations de patients, Conseil départemental, établissements de santé, associations caritatives, ….
Moyens mobilisables/ **Sources de financement potentielles**	DDCS, CDOS, CAF, CARSAT, ARS, Conseil Départemental, Conférence des Financeurs, mutuelles, …
Calendrier prévisionnel	2019 : première rencontre entre la DDCS et la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie 2020 : Mise en œuvre des actions
Indicateurs de suivi	- Nombre d'actions PAIPS mises en place, nombre et profils des bénéficiaires, satisfaction des bénéficiaires - Nombre de bénéficiaires du dispositif « Sport sur Ordonnance » et leurs profils - Nombre d'associations sportives et de professionnels de santé informés et sensibilisés - Nombre de programmes et d'actions ETP existants et nouveaux sur le territoire
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever….	- Importance de pouvoir pérenniser les actions qui seront conduites et notamment dans le cadre du Projet éducatif communautaire. - Prévoir le retour d'information concernant les patients vers les médecins

ACTION N° 28 : Mise en place d'actions pour lutter contre l'habitat indigne et l'adaptation du logement	
Axe stratégique 4 : RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION AINSI QUE LES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTÉ	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :** **AXE STRATEGIQUE 1 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS, AUX INFORMATIONS ET À UNE OFFRE DE SANTÉ DE QUALITÉ**
Objectif 4.3. : Améliorer l'habitat en lien avec les conditions de vie et la santé	
Objectifs opérationnels	- Promouvoir un habitat favorable à la santé - Améliorer le repérage et la prise en charge des situations d'habitat indigne, en mobilisant les relais auprès du public et les collectivités (grâce à la formation et à la sensibilisation)
Rappel des constats/ Contexte	Selon le diagnostic santé-social du territoire, la part des logements du parc privé potentiellement indigne (PPPI) est de 5,4% pour le territoire de la CCPLC ; plus élevée que celle régionale (3,9%). Les acteurs locaux font part de deux principales problématiques en matière d'habitat : - Un manque d'informations concernant les aides financières pour l'amélioration et la rénovation des logements et des aides trop dispersées (Communauté de communes, Conseil départemental, crédit d'impôt, …) ; - Un problème des logements indignes sur le territoire concernant les locataires et les propriétaires. Des situations de syndrome de Diogène ont été évoquées.
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	- Projet Régional de Santé Pays de la Loire 2018-2022 - Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) - Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2018-2022 CAF Vendée - PRSE des Pays de la Loire 2016-2021 - SCOT - PLUI-H - PCAET
Modalités d'actions	- Structurer l'articulation des actions concernant l'habitat entre les différents plans et contrats locaux dont certains sont en cours d'élaboration actuellement (PLH-PLUI, etc.). - Réaliser un recensement des logements indignes sur le territoire (locataires et propriétaires) - Promouvoir les aides à l'habitat de la Communauté de Communes - Organiser et faire connaitre le circuit de signalement des habitats dégradés aux différents professionnels. Diffuser le guide « Lutte contre l'habitat indigne » de la cellule Habitat indigne aux professionnels et élus de la Communauté de communes. Proposer une nouvelle rencontre d'informations des élus,

	professionnels par la Cellule Habitat indigne (DDCS). Accompagner les personnes en difficulté avec leur logement indigne et au relogement (logements d'urgence). - Développer une approche intercommunale via une OPAH. Une OPAH dure 3 à 5 ans et peut être enclenchée après réalisation d'une étude pré-opérationnelle de quelques mois. - Conduire des actions d'informations sur les droits, les aides et les accompagnements possibles pour favoriser l'amélioration de la qualité des logements : organiser un forum d'informations sur l'amélioration de l'habitat en liens avec différents partenaires ; communiquer sur l'adaptation du logement auprès du public et des artisans, l'information dans le cadre de la Loi Elan (2018 qui vise à faciliter la construction de nouveaux logements et de protéger les plus fragiles). - Valider la conformité du locatif pour les bailleurs privés (l'élu sur une commune…) : « permis de louer », …
Population cible	Population générale, collectivités, acteurs de l'habitat, de l'environnement, etc.
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	Communauté de Communes
Coordinateur référent	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé
Action existante à renforcer / action nouvelle	Action existante à renforcer
Partenariats / **Acteurs à mobiliser**	ANAH, PDLHI, ADILE, ARS, DREAL, DDCS, collectivités, Conseil Départemental, associations, bailleurs sociaux et privés, MSA, Pact 85, opérateurs (SOLIHA, HATEIS, …)Vendée Habitat, Vendée Logement, SYDEV, CAF, IREPS, DDTM, etc.
Moyens mobilisables/ **Sources de financement potentielles**	SYDEV (financement 50% animation de la plateforme Habitat) ANAH ; ADILE
Calendrier prévisionnel	Dès 2019 pour la poursuite des actions déjà existantes et 2020 pour les nouvelles actions à mettre en place
Indicateurs de suivi	- Recensement effectif des logements indignes - Diffusion effective du guide « Lutte contre l'habitat indigne » - Nombre d'habitats dégradés signalés - Organisation d'une rencontre d'informations des élus, professionnels par la Cellule Habitat indigne - Nombre de personnes en difficulté avec leur logement indigne qui ont été accompagnées et nombre de celles qui ont bénéficié d'un relogement (logements d'urgence). - Mise en place d'une OPAH - Mise en place effective d'actions d'informations sur les droits, les aides et les accompagnements possibles pour favoriser l'amélioration de la qualité des logements : nombre et types d'actions, nombre et profils des bénéficiaires, satisfaction des bénéficiaires

	- Validation effective de la conformité du locatif pour les bailleurs privés
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever….	

ACTION N° 29 : Mise en place des actions de prévention du risque lié au radon	
Axe stratégique 4 : RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION AINSI QUE LES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTÉ	**Lien avec autre(s) axe(s)stratégique(s) :** **AXE STRATEGIQUE 1 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS, AUX INFORMATIONS ET À UNE OFFRE DE SANTÉ DE QUALITÉ**
Objectif 4.3. : Améliorer l'habitat en lien avec les conditions de vie et la santé	
Objectifs opérationnels	- Développer la prévention et la sensibilisation du public et des principaux acteurs concernés par le risque radon - Réduire l'exposition au radon
Rappel des constats/ Contexte	Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre et notamment dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Le territoire de la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie est exposé à la problématique du radon. La part de la population concernée par la présence potentielle de radon est de 94%, contre 68% pour la région en 2016.
Contribution à d'autres plans, schémas, conventions, etc.	- Plan national d'action 2016-2019 pour la gestion du risque lié au radon - PRSE des Pays de la Loire 2016-2021
Modalités d'actions	- Conduire des actions d'information du public et des principaux acteurs concernés par le risque radon (collectivités territoriales, gestionnaire d'ERP, professionnels du bâtiment, artisans, …) - Mettre en place des actions de sensibilisation et de formations pour les professionnels de santé - Informer les gestionnaires d'ERP sur les nouvelles dispositions réglementaires concernant le radon - Poursuivre les campagnes volontaires de dépistage du radon dans l'habitat
Population cible	- Gestionnaires d'ERP, Professionnels du bâtiment, Artisans - Habitants concernés par le radon
Territoire	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Porteur(s) de l'action	CPIE, Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
Coordinateur référent	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé

Action existante à renforcer / action nouvelle	Action existante à renforcer
Partenariats / **Acteurs à mobiliser**	CPIE, Préfecture, les communes, ARS, DREAL, professionnels de santé, ASN, …
Moyens mobilisables/ **Sources de financement potentielles**	Appel à projets du PRSE des Pays de la Loire ARS (action Radon et soutien aux opérateurs pour information grand public PLUI et PCAET
Calendrier prévisionnel	Dès 2019 pour la poursuite des actions déjà existantes et 2020 pour les nouvelles actions à mettre en place
Indicateurs de suivi	- Mise en place effective d'actions d'informations d'information du public et des principaux acteurs concernés par le risque radon (collectivités territoriales, employeurs, …) : nombre et types d'actions, nombre et profils des bénéficiaires, satisfaction des bénéficiaires - Mise en place effective des actions de formation, sensibilisation pour les professionnels de santé - Organisation et diffusion de l'information auprès des gestionnaires d'ERP sur les nouvelles dispositions réglementaires concernant le radon : Nombre gestionnaires d'ERP informés - Mise en place effective des campagnes volontaires de dépistage du radon dans l'habitat : modalités de mise en œuvre, nombre de publics cibles informés, …
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever…	- Eviter une communication anxiogène inutile - Moyens financiers à mobiliser si habitats à risque et besoin de travaux

ANNEXE 2. Répartition des actions du contrat entre les coordinateurs et les porteurs

AXE STRATEGIQUE 1 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS, AUX INFORMATIONS ET À UNE OFFRE DE SANTÉ DE QUALITÉ

Objectif 1.1. : Renforcer l'information sur l'offre de services du social et de la santé existante en direction du grand public et des acteurs locaux

		Coordinateur référent	Porteur(s) de l'action
ACTION 1 :	Mise en place d'un guichet unique d'accueil, d'information et d'orientation dans le domaine du social et de la santé pour tous les publics	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé	Maison France Service – CPTS CPAM-PFIDASS avec l'appui technique de CAF et CD85
ACTION 2 :	Conduire une réflexion concernant la création d'un Espace de Vie Sociale	Coordinateur Enfance Jeunesse	Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Objectif 1.2. : Améliorer l'accès aux services en développant une offre territoriale coordonnée (attractivité, diversité et implantation de l'offre, coordination ville-hôpital, …) et de proximité

		Coordinateur référent	Porteur(s) de l'action
ACTION 3 :	Renforcement de l'accès aux soins en proximité sur l'ensemble du territoire	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé	- Professionnels de santé libéraux ; - CPTS Sud Vendée ; - Groupe Hospitalier des Collines Vendéennes ; - GHT Vendée ; - Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie ;

ACTION 4 :	Développement de la coordination d'acteurs (social, médico-social et santé)	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé	- Professionnels de santé libéraux ; - Groupe Hospitalier des Collines Vendéennes ; - CD 85 En lien avec la CPTS
ACTION 5 :	Expérimenter de nouveaux projets de santé connectée	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé	- Professionnels de santé libéraux ; - CPTS ; - Groupe Hospitalier des Collines vendéennes ; - Établissements d'hébergement de personnes âgées.
ACTION 6 :	Soutenir la déclinaison locale du plan d'action du Projet Territorial de Santé Mentale sur le territoire du Pays de la Châtaigneraie, avec la mise en œuvre d'actions spécifiques	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé	- Centre Hospitalier Georges Mazurelle ; - Professionnels de santé et médicosociaux ; - Coordinateur du PTSM
ACTION 7 :	Renforcement de la mobilité par différentes solutions de transport	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé	- Association de transport solidaire ; - Atelier Méca ; - Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie ; - CIAS, ; - Plateforme Mobilité

Objectif 1.3. : Garantir l'accès aux droits et plus particulièrement auprès des publics vulnérables (des personnes fragiles, isolées, démunies, …)

		Coordinateur référent	Porteur(s) de l'action
ACTION 8 :	Mise en place d'un dispositif de repérage des personnes en difficulté dans les démarches sociales et de santé	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé	*Maison France Service*

❖

AXE STRATEGIQUE 2 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES ENFANTS ET DES JEUNES AINSI QUE LE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ

Objectif 2.1. : Développer la prévention- promotion de la santé dès le plus jeune âge et améliorer la qualité de l'accueil

		Coordinateur référent	Porteur(s) de l'action
ACTION 9 :	Mise en place des actions de prévention dès le plus jeune âge en direction des enfants et des parents (parcours naissance : PANJO, TS CAF …)	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé Coordinateur Enfance Jeunesse	- Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie ; - CAF.
ACTION 10 :	Finalisation et mise en œuvre d'un projet éducatif communautaire	Coordinateur Enfance Jeunesse	- Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie ; - Les communes.
ACTION 11 :	Renforcement du rôle du RAMIPE	Coordinateur Enfance Jeunesse	- Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie

		Coordinateur référent	Porteur(s) de l'action
ACTION 12 :	Mise en place du dispositif de Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	Coordinateur Enfance Jeunesse	- Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie ou associations.

Objectif 2.2 : Développer la prévention auprès des adolescents et des jeunes pour favoriser leur autonomie et leurs parcours éducatifs

		Coordinateur référent	Porteur(s) de l'action
ACTION 13 :	Mise en place d'actions de prévention auprès des adolescents, des jeunes et des jeunes adultes et de leurs parents	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé	- Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie ; - Acteurs du REAAP, IREPS
ACTION 14 :	Formation et sensibilisation des acteurs de la jeunesse sur les stratégies de prévention des addictions et plus largement des conduites à risques, en lien avec le développement des compétences psychosociales.	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé Coordinateur Enfance Jeunesse	- IREPS ; - CSAPA LA métairie ; - Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie - Coordinateur PTSM Centre Hospitalier Georges Mazurelle

Objectif 2.3. : Renforcer le soutien à la parentalité

		Coordinateur référent	Porteur(s) de l'action
ACTION 15 :	Promotion du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents- REAAP	Coordinateur Enfance Jeunesse en lien avec la coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé	- CAF - Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie

ACTION 16 :	Création de lieux d'accueil parents-enfants (LAEP) pour les 0-3 ans et les 4-10 ans	Coordinateur Enfance Jeunesse	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie ou Association existante

❖

AXE STRATEGIQUE 3 : AMÉLIORER LES PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGÉES

Objectif 3.1. : Développer la prévention de la perte d'autonomie et renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap

		Coordinateur référent	Porteur(s) de l'action
ACTION 17 :	Développement d'actions de prévention santé à destination des personnes en situation de handicap et/ou âgées	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé	CIAS, CCPLC, Familles rurales, association Valentin Haüy, SIEL, Association France Diabète, IREPS, MDPH, Action Handicap, UNAFAM, GEM, GASB (Groupe associatif Siel Bleu), MDSF, professionnels de santé libéraux, France Alzheimer Vendée, Groupement des Parkinsoniens, ASALEE, ACORPS, EPGV..
ACTION 18 :	Ouverture des actions de prévention et des animations des EHPAD, etc. aux personnes non résidentes en structure	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé	CIAS, Familles rurales, structures d'hébergement des personnes âgées, Maison France Service

		Coordinateur référent	Porteur(s) de l'action
ACTION 19 :	Développement de l'accès à l'information et de la communication sur la question du handicap en direction des familles concernées et du grand public (Parcours handicap, objectif SDSF 2016-2020)	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé Coordinateur Enfance Jeunesse	Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie.

Objectif 3.2. : Développer l'accompagnement coordonné des parcours de vie des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et de leur entourage

		Coordinateur référent	Porteur(s) de l'action
ACTION 20 :	Mise en place d'un dispositif de repérage et de suivi de la fragilité des personnes à domicile	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé	- Conseil départemental MDSF, Service à l'Autonomie ; - Groupe Hospitalier des Collines Vendéennes ; - SAMSAD ; - Porteur du dispositif EqAAR sur le territoire.
ACTION 21 :	Mieux accompagner les personnes handicapées adultes en sollicitant les interventions des équipes mobiles sur le territoire	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé	Groupe hospitalier des Collines Vendéennes
ACTION 22 :	Mise en place de solutions de répit pour les aidants	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé	- ADMR ; - Familles rurales ; - Action Handicap

Objectif 3.3. : Développer des solutions d'hébergement alternatives favorisant l'animation de la vie sociale

		Coordinateur référent	Porteur(s) de l'action
ACTION 23 :	Développer des solutions d'hébergement adaptées et alternatives et améliorer le maintien à domicile pour les différentes situations des personnes en situation de handicap et des personnes âgées	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie, Conseil départemental, ARS

AXE STRATEGIQUE 4 : RENFORCER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION AINSI QUE LES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTÉ

Objectif 4.1. : Développer une culture commune sur les enjeux de santé publique, la promotion de la santé et la prévention auprès du grand public et des acteurs locaux du territoire

		Coordinateur référent	Porteur(s) de l'action
ACTION 24 :	Poursuite de la mise en place d'un forum santé / médicosocial/ social	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé Coordinateur Enfance Jeunesse	- Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie
ACTION 25 :	Mise en place de formations pluriprofessionnelles en prévention pour développer les compétences des professionnels locaux et leur pouvoir d'agir sur les thématiques santé - social	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie et un comité local de Prévention qui détermine la thématique et le public visé ainsi que les porteurs spécifiques

Objectif 4.2. : Mettre en œuvre des actions de prévention ciblées auprès de publics jugés prioritaires, pour favoriser les comportements favorables à la santé

		Coordinateur référent	Porteur(s) de l'action
ACTION 26 :	Mise en place d'un Comité local de prévention	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé	Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie.
		Coordinateur référent	**Porteur(s) de l'action**
ACTION 27 :	Mise en œuvre d'action d'éducation pour la santé et d'éducation thérapeutique, via l'activité physique et sportive	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé Coordinateur Enfance Jeunesse Coordinateur Direction Départementale de la Cohésion Sociale	- CCPLC ; - Direction départementale de la Cohésion sociale - Groupe associatif Siel Bleu (GASB) ; - Education Physique et Gymnastique Volontaire (EPGV)

Objectif 4.3. : Améliorer l'habitat en lien avec les conditions de vie et la santé

		Coordinateur référent	Porteur(s) de l'action
ACTION 28 :	Mise en place d'actions pour lutter contre l'habitat indigne et l'adaptation du logement	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé	Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie
ACTION 29 :	Mise en place des actions de prévention du risque lié au radon	Coordinatrice de l'Action Sociale et du Contrat Local de Santé	Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie - CPIE

ANNEXE 3. Listes des acteurs participant aux groupes de travail

Liste des personnes présentes à la session de travail du 20 mai 2019

Nom Prénom	STRUCTURES	Fonction
Claire GUILLOT	ARS	Mission de Coordination
DAGUZE DUVAL Laurence	CAF	Conseillère technique
MARIONNEAU Isabelle	CAF	Travailleur Social // coordo REAAP la Châtaigneraie
Christa FORT	CIAS	Directrice
Gaël PEROCHEAU	CPAM	Sous-Directeur
Marie-Hélène LENOIR	CARSAT	Assistante sociale
ADAM Yves	Atout Linge	Président
LEVAUX THOMAS	Atout Linge	Directrice
Docteur DUCAMAIN	EPGV	Présidente de la Fédération 85
Margot MIOT	SIEL BLEU	Responsable
M.DETEULE	DDCS	Conseiller SPORT
Adjudant-Chef Delcourt	Brigade Châtaigneraie/Pouzauges	Adjudant-Chef
Magalie Chiffolleau	CSAPA La métairie	Chargé de développement
Geneviève MAGNIEZ	Ligue contre le cancer	Administratrice
BRECHET Christian	CFPD	Cadre de santé
Elise QUELENNEC	IREPS	Directrice Territoriale
Magaly CARCHEREUX	IREPS	Chargé de mission
SICOT Jacques	JALMALV	Administrateur
Céline THIBAUDEAU	JALMALV	Administrateur
Séverine FORTIN	Conseil Départemental de la Vendée	Educatrice de prévention
Fanny THOMAS	Conseil Départemental de la Vendée	Assistante sociale
OUDOT Cyrille	Psychologue libéral en Pôle Santé La Châtaigneraie	Psychologue
JADAUD Patricia	Psychologue libéral en Pôle Santé Mouilleron St Germain	Psychologue
CPTS DR LAMBERT	CPTS	Vice-Président CPTS
PROUST Fabienne	Hôpital des Collines Vendéennes	Cadre supérieure
CORBELIN Nathalie	Hôpital des Collines Vendéennes	Cadre de santé

Nom Prénom	STRUCTURES	Fonction
DR CARDINEAU	Médecin Pôle Santé La Châtaigneraie	Médecin Généraliste
DR GRILLO	Médecins généralistes Vouvant	Médecin Généraliste
Cabinet IDE Marietta JADEAU	La Chataigneraie	Infirmières libérales
Cabinet IDE Nadège DELHOMME	La Chataigneraie	Infirmières libérales
Cabinet IDE Véronique GOUIN	St Pierre Du Chemin	Infirmières libérales
Cabinet IDE Maryse TAPON	Mouilleron / St Germain	Infirmières libérales
Cabinet Dentaire RADANIELINA	La Châtaigneraie	Dentiste
KERJAN Pierre	Pharmacien La Châtaigneraie	Pharmacien
LOISEL	Pharmacien St Pierre du Chemin	Pharmacien
Philippe DARDENNE	Kinésithérapeute La Châtaigneraie	Kinésithérapeute
Amaury JOUBERT	Pôle Sport Santé Mouilleron St Germain	Kinésithérapeute
DEVINEAU Philippe / CHICAN N.	Kinésithérapeute La Châtaigneraie	Kinésithérapeute
Thibault VALANCE	Ostéopathe La Châtaigneraie	Ostéopathe
Julien MARCILLAT	Ostéopathe Mouilleron St Germain	Ostéopathe
Isabelle OERTHER	Sophrologue caycédien/Hypnose/Yoga du rire	Sophrologue caycédien
Mme GILLES GIRARD	Sage-Femme libérale La Tardière	Sage-Femme
Claire SORIN et Delphine LE MIGNOT	SAVS Thouarsais Bouildroux / ADAPEI ARIA	Monitrice Educatrice
GUYOT Hélène	CH Mazurelle Cadre CMP Adulte	Cadre de santé
VALOT Isabelle	CH Mazurelle Cadre CMP Adulte	Cadre supérieur de Santé
DEVAUD Corinne	CH Mazurelles	Cadre CMP enfant
Hélène CHEVALIER	Fédération Géronto Psy / équipe mobile	Infirmière

Nom Prénom	STRUCTURES	Fonction
Mme DELACROIX	Fédération Géronto Psy / équipe mobile	Cadre de santé
DUCEPT Yveline	Action Handicap	Membre
Claude GUILBOT + accompagnant	Association Malvoyant Valentin HAUY	Membre
Gaëtan JEAN	MDPH CD 85	Directeur Adjoint
Mme GROSS Eliane (IDE retraitée)	Association française des diabétiques 85/49	Président
Mme GAVREL	France Alzheimer Vendée	Président
Sophie ARNAUD	EHPAD La PIERRE ROSE	IDE CO
Mélanie ARNAULT	EHPAD Bon Accueil	IDE CO
Sophie DUCEPT	EHPAD La clé de sol	Directrice
Sonia TOUCHEMIN	EHPAD La clé de sol	IDE CO
Gilda ELFORT	MARPA La Fragonnette	Directrice
Sonia JEAUD	Conseil Départemental de la Vendée	Référente Autonomie CD 85
Lydie RAVAUD	CdC du Pays de la Châtaigneraie	Chargé de prévention Séniors
MARTIN Mickael	ADMR SAD pour le territoire Com Com	Responsable de Secteur
MILET Louisette	Association Familles Rurales - Section ainés	Référente
Bérénice TREILLARD	Fédération de Vendée Familles Rurales	Chargé de mission Pôle Séniors
TRIPOTEAU Maryvonne	Groupe Mémoire La Châtaigneraie	Référente
Xavier BREGEON	Mission locale	Travailleur Social
Dominique GRONDIN	VENDEE HABITAT	Responsable Agence
Aurélie VRIGNAUD	Les opticiens Mobiles en libéral	Responsable
Sophie LANDREAU	Familles Rurales de Vendée	Chargé de mission enfance Jeunesse et vie sociale
CAILLAUD Michelle (représenté par Michelle Rivasseau)	Familles Rurales La Châtaigneraie	Présidente
Florence Cossard	Familles Rurales La Tardière	Membre Familles Rurales / référente Parentalité
Séverine METAIS	Familles rurales Tardière / APEL école Tardière	Membre Familles rurales / référente Parentalité

Nom Prénom	STRUCTURES	Fonction
Zita VIVIEN	APEL école de Menomblet	Présidente
Françoise CRABEIL	Association Familles Rurales	Membre Familles rurales/ référente Parentalité
Marie-Jo BRUMAIRE	Association Familles Rurales	Membre Familles rurales/ référente Parentalité
Fabienne MERLET	Association Familles Rurales	Membre Familles rurales/ référente Parentalité
Géraldine RAUD	Parent	REAAP Parents
M.PUAUD	MFR de Mouilleron en Pareds	Directeur
Mme MAINCHAIN	Association ESMERALDA	Vie -présidente
Laetitia TALBOT	FCPE	Parents Représentante
Line DESOBEAUX	FCPE	Parents Représentante
Sophie GAILLARD	Collège St Joseph	Directrice
Michel DAVID	Collège Pierre Mendes France	CPE
Stéphanie CLEMENT	Collège Pierre Mendès France	Infirmière scolaire PMF
Magaly LOLLIC	Ecole Charles-Louis Largeteau - Mouilleron-Saint-Germain	Directrice
Nolwenn DANENHOFFER	FDPE Ecole Largeteau	Parent Membre
Ecole maternelle Chat Perché	LA CHATAIGNERAIE	Directrice Manuella PRAUD
	Ecole Publique de LOGE FOUGEREUSE	Directrice
BARBA-LORENZO Maria	Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie	Responsable ALSH
GELOT Peggy	AFR Antigny	Directrice Accueil de Loisirs
Mme BONNIFAIT Karen	Micro-crèche Les Lutins	Directrice
Tatiana BIRON	PEP Atelier DUO	Educatrice
Christine FROMAGET	Groupe HABITANT	Antigny + 60 ans Femme
Aymeric GERBAUD	Groupe HABITANT	Bazoges en Pareds - 30 ans Homme
Nathalie AUGER	Groupe HABITANT	Cheffois 30/60 ans Femme
Christophe MERLET	Groupe HABITANT	St Maurice le Girard 30/60 ans Homme
Anaïs CHUDEAU	Groupe HABITANT	St Maurice des Noues - 30 ans Femme
Jacky BAZIREAU	Groupe HABITANT	St Sulpice en Pareds +60 ans Homme

Nom Prénom	STRUCTURES	Fonction
Francine Soullard	ELU	Commission Enfance et Jeunesse Commission Action Sociale CIAS
Jean Marie Giraud	ELU MAIRE	Maire de Cheffois
Joel Sireau	ELU	Commission Enfance et Jeunesse
Daniel Mottard	ELU MAIRE	Commission Action Sociale CIAS
Anouck Balquet	ELU	Commission Enfance et Jeunesse
Valérie Charbonneau	ELU	Commission Enfance et Jeunesse Commission Action Sociale
Christian Chatellier	ELU MAIRE	Commission Enfance et Jeunesse
Nathalie Bétard	ELU	Adjointe au Maire de La Tardière
Bertrand Robineau	ELU	Commission Enfance et Jeunesse
Alain Careil	ELU MAIRE	Maire de Loge-Fougereuse
Jocelyne Blanchard	ELU	Commission Action Sociale CIAS
Florence Garcia	ELU	Commission Action Sociale
Eric Rambaud	ELU MAIRE	Commission Enfance et Jeunesse Commission Action Sociale CIAS

Liste des personnes présentes à la session de travail du 17 juin 2019

Nom Prénom	STRUCTURES	Fonction
Benjamin MEYER	ARS	Responsable Département Parcours
Claire GUILLOT	ARS	Mission Coordination
Isabelle MARIONNEAU	CAF	Travailleur Social // coordo REAAP la Châtaigneraie
Marie-Hélène LENOIR	CARSAT	Assistante sociale
Karine BOUYDRON	Conseil Départemental de la Vendée	Responsable Territoire Action Sociale
Yves ADAM	Atout Linge	Président
Docteur DUCAMAIN	EPGV	Présidente de la Fédération 85
Margot MIOT	SIEL BLEU	Responsable
Franck DETEULE	DDCS	Conseiller SPORT
Adjudant-Chef Delcourt	Brigade Châtaigneraie/Pouzauges	Adjudant-Chef
Camille JACQUAT	Com Com Pays de la Châtaigneraie/ service PCAET	Chargé de mission
Magalie Chiffolleau	CSAPA La métairie	Chargé de développement
Christian BRECHET	CFPD	Cadre de santé
Jacques SICOT	JALMALV	Administrateur
Céline THIBAUDEAU	JALMALV	Administrateur
Marie Jeanne BENOIT	Réseau d'échanges et de savoirs réciproques	Président
Cyrille OUDOT	Psychologue libéral en Pôle Santé La Châtaigneraie	Psychologue
Fabienne PROUST	Hôpital des Collines Vendéennes	Cadre supérieure
Nathalie CORBELIN	Hôpital des Collines Vendéennes	Cadre de santé
Docteur Marie SPRIET	Médecin Pôle Santé La Châtaigneraie	Médecin Généraliste
Marietta JADEAU	Cabinet IDE La Chataigneraie	Infirmières libérales
Nadège DELHOMME	Cabinet IDE La Chataigneraie	Infirmières libérales

Nom Prénom	STRUCTURES	Fonction
Dr VRIGNAUD	Cabinet Dentaire VRIGNAUD-SEMIONOW	Dentiste La Châtaigneraie
Dr RADANIELINA	Cabinet Dentaire RADANIALINA	Dentiste La Châtaigneraie
Pierre KERJAN	Pharmacien La Châtaigneraie	Pharmacien
Marie LOISEL	Pharmacien St Pierre du Chemin	Pharmacien
Philippe DEVINEAU	Kinésithérapeute La Châtaigneraie	Kinésithérapeute
Thibault VALANCE	Ostéopathe La Châtaigneraie	Ostéopathe
Isabelle OERTHER	Sophrologue caycédien/Hypnose/Yoga du rire	Sophrologue caycédien
Anéva GILLES GIRARD	Sage-Femme libérale La Tardière	Sage-Femme
Claire SORIN	SAVS Thouarsais Bouildroux / ADAPEI ARIA	Monitrice Educatrice
Delphine LE MIGNOT	SAVS Thouarsais Bouildroux / ADAPEI ARIA	Conseillère ESF
Jacques BILLY	SAVS La Maison des Sources de La Châtaigneraie	Président
Hélène GUYOT	CH Mazurelle Cadre CMP Adulte	Cadre de santé
Damien GALAND	Equipe Mobile Mosaïque NEMMO	Infirmier
Hélène CHEVALIER	Fédération Géronto Psy / équipe mobile	Infirmière
Antoine PRAIZELIN	Action handicap	Président
Gaétan JEAN	MDPH CD 85	Directeur Adjoint
Claude GUILBOT et son épouse	Association Valentin Haüy de Vendée (malvoyant)	Président
Mélanie ARNAUD	EHPAD Bon Accueil	IDE CO
Mickael MARTIN	ADMR SAD pour le territoire du Pays de La Châtaigneraie	Responsable de Secteur
Ophélie AUGER	CD 85 MAIA	Responsable Autonomie
Louisette MILET	Association Familles Rurales - Section ainés	Référente
Maryvonne TRIPOTEAU	Groupe Mémoire La Châtaigneraie	Référente

Nom Prénom	STRUCTURES	Fonction
Aurélie VRIGNAUD	Les opticiens Mobiles en libéral	Responsable
Sophie LANDREAU	Familles Rurales de Vendée	Chargé de mission enfance Jeunesse et vie sociale
Michelle CAILLAUD	Familles Rurales La Châtaigneraie	Présidente
Florence Cossard	Familles Rurales La Tardière	Membre Familles rurales/ référente Parentalité
Séverine METAIS	Familles rurales La Tardière / APEL école La Tardière	Membre Familles rurales/ référente Parentalité
Zita VIVIEN	APEL école de Menomblet	Présidente
Fabienne MERLET	Association Familles Rurales	Membre Familles rurales/ référente Parentalité
Laetitia VRIGNON	SESSAD L'Alouette	Educatrice spécialisée
Line DESOBEAUX	FCPE	Parents Représentante
Sophie GAILLARD	Collège St Joseph	Directrice
Michel DAVID	Collège Pierre Mendes France	CPE
Peggy GELOT	AFR Antigny	Directrice Accueil de Loisirs
Karen BONNIFAIT	Micro-crèche Les Lutins	Directrice
Aurore SAVIN	Association ESMERALDA	Présidente
Dominique COULAIS	Groupe HABITANT	Mouilleron St Germain +60ans Femme
Nathalie AUGER	Groupe HABITANT	Cheffois 30/60 ans Femme
Anaïs CHUDEAU	Groupe HABITANT	St Maurice des Noues - 30 ans Femme
Jacky BAZIREAU	Groupe HABITANT	St Sulpice en Pareds +60 ans Homme
Marie Jeanne Benoit	ELU	Commission Action Sociale CIAS
Francine Soullard	ELU	Commission Enfance et Jeunesse Commission Action Sociale CIAS
Jean Marie Giraud	ELU MAIRE	Maire de Cheffois
Daniel Mottard	ELU MAIRE	Commission Action Sociale CIAS
Valérie Charbonneau	ELU	Commission Enfance et Jeunesse Commission Action Sociale
Jacques Boudaud	ELU MAIRE	Commission Action Sociale CIAS
Alain Careil	ELU MAIRE	Maire de la Commune de Loge Fougereuse
Michelle Bodin	ELU	Commission Enfance et Jeunesse Commission Action Sociale CIAS
Nathalie BETARD	ELU	Adjointe au Maire de la Tardière

Délibération du Conseil Communautaire en date du 6 février 2019

Envoyé en préfecture le 13/02/2019
Reçu en préfecture le 13/02/2019
Affiché le
ID : 085-248500415-20190205-C020_2019-DE

Séance du 6 février 2019 – C020/2019
Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

C020/2019

Votants : 36
Présents : 33
Pouvoirs : 3
Absents : 1

Pour : 36
Contre : 0
Blanc : 0
Abstention : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2019

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a été régulièrement convoqué le vendredi 1er février 2019.

Il s'est réuni en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie - Les Sources de la Vendée 85120 LA TARDIERE ;

Monsieur Éric RAMBAUD préside la séance.

Le Conseil communautaire a nommé Madame Anouck Balquet comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers requis pour le quorum : 19

Pour la présente délibération :

Etaient présents : Béatrice ANNEREAU, Catherine ARNAUDEAU, Anouck BALQUET, Geneviève BATY, Olivier BAZIREAU, Marie-Jeanne BENOIT, Philippe BOISSON, Joël BONNAUD, Joseph BONNEAU, Jacques BOUDEAU, Louis-Marie BRIFFAUD, Alain CAREIL, Valérie CHARBONNEAU, Christian CHATELLIER, Claude CLERJAUD, Pascal COUSIN, Damien CRABEIL, Jean-Marie GIRAUD, Yvon GOURMAUD, Christian GUENION, Murielle GUILLET Marie-Chantal GUYONNET, Valentin JOSSE, Cédric MOREAU, Bernard MOTTARD, Daniel MOTTARD, Jean PACTEAU, Jean-Claude PÉTORIN, Éric RAMBAUD, Bertrand ROBINEAU, Joël SIREAU, Francine SOULLARD, Jean-Michel VERDON.
Absents mais représentés : Michèle BODIN représentée par Louis-Marie BRIFFAUD, Nicolas MAUPETIT représenté par Marie-Jeanne BENOIT, Jean-Marie BATY représenté par Christian CHATELLIER.
Absents et excusés : Stéphane PINEAU.

Le quorum est atteint.

SANTE/SOCIAL - APPROBATION DU LANCEMENT DU CONTRAT LOCAL DE SANTE - 2

Vu la délibération n°C022/2018 en date du 7 mars 2018 portant approbation de la Convention Territoriale Globale à intervenir avec la CAF ;

Vu l'avis favorable de la commission Action Sociale en date du 29 novembre 2018 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 décembre 2018 ;

Considérant que la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie souhaite s'engager aujourd'hui dans un deuxième Contrat Local de Santé, dont l'élaboration pourrait être mutualisée avec la Convention Territoriale Globale en cours de préparation avec la CAF de La Vendée ;

Envoyé en préfecture le 13/02/2019
Reçu en préfecture le 13/02/2019
Affiché le
ID : 085-248500415-20190208-C020_2019-DE

Séance du 6 février 2019 – C020/2019
Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châ

Considérant que la CAF et l'ARS ont émis un avis favorable à une démarche partenariale pour un diagnostic mutualisé sur le territoire et que conclure ce diagnostic partagé permettrait des co-financements pour cette étude de diagnostic mutualisé ;

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le lancement du Contrat Local de Santé n°2 à intervenir avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de La Loire, ainsi que la mutualisation de son élaboration avec la Convention Territoriale Globale (CTG) en cours de préparation avec la CAF de Vendée ;

- d'autoriser le Président à prendre et à signer tous actes y afférents.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Affiché le :

12 FEV. 2019

Eric RAYNAUD
Président

Pays de la Châtaigneraie
Communauté de Communes

* Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et - ou notification.

GLOSSAIRE

AAH :	Allocation Adulte Handicapé
ACS :	Aide pour une complémentaire santé
ADAPEI :	Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales
ADILE :	Agence d'information sur logement
ADMR :	Aide à domicile en milieu rural
AGIRC :	Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres
ALD :	Affection de Longue Durée
ANAH :	Agence nationale de l'habitat
APF :	Association Des Paralysés De France
ARRCO :	Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés
ARS :	Agence Régionale de Santé
ASALEE :	Action de Santé Libérale En Equipe
ASV :	Atelier santé ville
ASN :	Autorité de sécurité nucléaire
AUDACE :	Antenne départementale Dépistage des cancers Vendée
CAF :	Caisse d'Allocations Familiales
CAMSP :	Centre d'action médico-sociale précoce
CARSAT :	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CC :	Communauté de communes
CCAS :	Centre communal d'action sociale
CCPLC :	Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
CD :	Conseil départemental
CDOS :	Comité Départemental Olympique et Sportif
CH :	Centre Hospitalier
CIAS :	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CLAS :	Contrat local d'accompagnement à la scolarité
CLCV :	Consommation logement et cadre de vie
CLIC :	Centre Local d'Information et de Coordination
CLS :	Contrat Local de Santé
CMP :	Centre médico-psychologique
CMU-C :	Couverture maladie universelle complémentaire
CPAM :	Caisse primaire d'assurance maladie
CPIE :	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CPOM :	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CPTS :	Communautés professionnelles territoriales de santé
CRIJ :	Centre Régional d'Information Jeunesse

CSAPA :	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CTG :	Convention territoriale globale
DDCS :	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDTM :	Délégation départementale Territoire et Mer
DREAL :	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRJSCS :	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DSDEN :	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
EHPAD :	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EMM :	Equipe mobile de médicalisation
EqAAR :	Equipe d'Appui en Adaptation Réadaptation
ERP :	Etablissement Recevant du Public
ESAT :	Etablissement et service d'aide par le travail
ETP :	Education thérapeutique du patient
FIPD :	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
FIR :	Fonds d'Intervention Régional
GASB :	Groupe associatif Siel Bleu
GEM :	Groupe d'Entraide Mutuelle
GHT :	Groupement Hospitalier de Territoire
HAD :	Hospitalisation à domicile
HCV :	Hôpital des Collines Vendéennes
ICPE :	Installation classée pour la protection de l'environnement
IREPS :	Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé
LAEP :	Lieux d'accueil parents-enfants
MAIA :	Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie
MARPA :	Maison d'accueil et résidence pour l'autonomie
MAS :	Maisons d'accueil spécialisées
MCO :	Médecine Chirurgie Obstétrique
MDA :	Maison des adolescents
MDPH :	Maison Départementale des Personnes handicapées
MDSF :	Mouvement des sourds de France
MSA :	Mutualité sociale agricole
NEMMO :	Equipe mobile Mosaïque
OPAH :	Opération Programmée d'Amélioration
PA :	Personne Agée
PAIPS :	Projet d'Accompagnement Individualisé à la Pratique Sportive
PASEO :	Prévention Accueil Soutien Ecoute Orientation

PCAET :	Plan Climat Air-Énergie Territorial
PCAT :	Plateau de Coordination des Aides Techniques
PDALHPD :	Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PDLHI :	Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne
PEDT :	Projet éducatif territorial
PFIDASS :	Plate-Forme d'intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé
PH :	Personne Handicapée
PLH :	Plan Local Habitat
PLUI :	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PMI :	Protection maternelle et infantile
PPPI :	Parc privé potentiellement indigne
PRS :	Projet Régional de Santé
PRSE :	Plan Régional Santé-Environnement
PTA :	Plateforme Territoriale d'Appui
PUV :	Petite Unité de Vie
PTSM :	Projet Territorial de Santé Mentale
RAM :	Relais d'assistantes maternelles
RAMIPE :	Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s et d'Information Petite Enfance
REAAP :	Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
SAMSAD :	Service d'Accompagnement Médico-social à Domicile
SAVS :	Service d'accompagnement à la vie sociale
SCOT :	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAVS :	Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale
SDIS :	Service départemental d'incendie et de secours
SDSF :	Schéma Départemental des Services aux Familles
SESSAD :	Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile
SIPAS :	Service de l'insertion, prévention, accompagnement social (MDSF)
SOLIHA :	Solidaires pour l'Habitat Vendée
SPASAD :	Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile
SPIP :	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
SSIAD :	Service de soins infirmiers à domicile
SYDEV :	Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée
UDAF :	Union Départementale des Associations Familiales
UDAMAD :	Union Départementale des Associations de Maintien à Domicile
UFSBD :	Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire
UNAFAM :	Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques